HAL
open science

Prise en otage, prise à témoin

Thomas Chenevier, Laurent Ladouari

▶ **To cite this version:**

Thomas Chenevier, Laurent Ladouari. Prise en otage, prise à témoin. Sciences de l'Homme et Société. 1999. hal-01908517

HAL Id: hal-01908517

https://minesparis-psl.hal.science/hal-01908517v1

Submitted on 30 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thomas CHENEVIER
Laurent LADOUARI

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DES
MINES
BIBLIOTHÈQUE
IE 1 [kb]

PRISE EN OTAGE, PRISE A TEMOIN

De la médiatisation des conflits sociaux

Consultation
sur place

[1999]

Avertissement

Cet ouvrage a été écrit sur la base d'un mémoire réalisé dans le cadre de la troisième année de formation d'ingénieurs des Corps des Mines, à l'école Nationale Supérieure des Mines de Paris.

La rédaction de ce mémoire avait pour objectif d'appliquer les « méthodes d'ingénieur » acquises dans notre formation scientifique et technique à un sujet de société n'ayant encore jamais fait l'objet d'une étude systématique. Au premier rang des qualités exigées d'un travail de recherche scientifique, demeure une certaine réserve vis-à-vis des conclusions énoncées ; si le ton de cet ouvrage peut parfois paraître définitif, notre intention n'est que de proposer au lecteur une analyse de certaines caractéristiques de la médiatisation des conflits sociaux qui prennent la forme de prise en otage.

La problématique ici traitée s'est dégagée au fur et à mesure qu'avançait notre exploration du sujet ; c'est ainsi que nous avons décidé de généraliser notre étude à d'autres formes de prise en otage, depuis les blocages des routiers jusqu'aux occupations des « sans », dont le succès repose sur un mécanisme formellement identique.

Les interlocuteurs rencontrés appartenaient aux milieux médiatique, syndicaliste, associatif, administratif et universitaire ; on en trouvera la liste à la fin de l'ouvrage. Ces entretiens, complétés par des revues de presse autour de conflits ciblés et la lecture d'ouvrages connexes, ont fourni l'essentiel de la matière de notre étude. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de nous recevoir et de répondre à nos questions.

Enfin, nous voudrions remercier particulièrement M. Lionel Stoléru qui proposé le sujet de cette étude et l'a supervisée.

Table des matières

Avertissement
Table des matières
Introduction
Définition

Du blocage physique au conflit médiatisé
1. Les blocages physiques initiaux
1.1 Les routiers : 1984, 1992
1.2 Le parallèle avec les violences paysannes
1.3 La réaction de l'Etat
1.4 L'évolution des années 1990
2. Les mouvements prémédités et organisés
2.1 Trois prises en otage significatives des années 1990
2.2 Caractéristiques des prises en otage modernes
2.3 Les paradoxes de la popularité
2.4 La nouvelle position de l'Etat

Les médias : un intermédiaire agissant
1. Un rapide portrait des médias
1.1 Plusieurs types de médias
1.2 Un nouveau paysage, où domine la télévision
1.3 Conséquences sur le traitement de l'information
1.4 Conclusion : les porte-voix de l'opinion
2. Le rôle des médias dans le conflit des routiers de 1996
2.1 Installation du conflit
2.2 Une modélisation du rôle des médias
2.3 Les différents protagonistes face aux médias
2.4 Vers une dérive de la revendication ?

Les prochaines étapes : optimisation médiatique et optimisation physique
1. Vers la prise en otage symbolique
1.1 L'effet de levier médiatique au service de manifestants démunis
1.2 Quelques traits caractéristiques de la médiatisation des « sans »
1.3 Un jeu risqué aux gains incertains
2. De l'action à la dissuasion

Conclusions
1. Quel avenir pour la prise en otage ?
2. Etat et patronat
3. Un exemple de démocratie d'opinion

Documents
Bibliographie
Personnes rencontrées

PRISE EN OTAGE, PRISE A TEMOIN
Un exemple de médiatisation des conflits sociaux

«Toute l'Île-de-France a été prise en otage par surprise.»
(*Le Figaro*, 3 juin 1999)

«La vallée de la Maurienne prise en otage par les agriculteurs»
(*Dauphiné Libéré*, 10 décembre 1998)

« Les conducteurs routiers pris en otage par les agriculteurs de montagne.»
(*Corse Matin*, 9 décembre 1998)

«Des actes qui prennent des Français en otage de cette façon-là [des centaines de choux fleurs déversés sur les routes de Morlaix] sont-ils supportables?»
(Michèle Cotta sur France2, dans l'émission *Polémiques* du 19 avril 1998)

«On ne saurait supporter que quelques-uns puissent impunément prendre les Français en otage.»
(Communiqué de presse de Démocratie Libérale, 3 novembre 1997)

« Comme d'autres catégories socioprofessionnelles, les chauffeurs routiers ont été contraints, pour faire aboutir leurs revendications, de prendre la population en otage »
(Courrier du *Monde*, le 6 décembre 1996)

Depuis une quinzaine d'années, la prise en otage envahit régulièrement les colonnes de nos journaux. Des barrages de poids lourds aux produits agricoles déversés par tonnes sur les routes, des opérations escargot aux occupations d'immeubles, la prise en otage évolue, sert de nouvelles causes, conquiert de nouveaux domaines de revendication : elle semble s'enraciner dans le paysage social français et fait à chaque occurrence abondamment parler d'elle. Le Président de la République lui-même n'hésite pas à fustiger publiquement «ceux qui trouvent naturel de prendre en otage les Français. » (journal de TF1, 12 décembre 1996). Apparue comme un mode de revendication sociale parmi d'autres, elle est devenue un phénomène de société dont la France se fait une spécialité.

Ce phénomène est d'autant plus troublant qu'à première vue il multiplie les paradoxes : il est étonnant que l'on puisse obtenir plus facilement gain de cause en s'en prenant à des tiers étranger au conflit, plutôt qu'en pesant directement sur la partie adverse, comme c'est le cas dans les conflits traditionnels. De plus, comment expliquer la sympathie régulièrement manifestée par les Français à l'égard de ceux qui, périodiquement, hypothèquent volontairement leurs libertés fondamentales ?

C'est pour comprendre les raisons de ce succès, éclairer de tels paradoxes, et, finalement, chercher à savoir à quel avenir est promise la prise en otage dans les conflits sociaux que nous avons entrepris cette étude.

Plan de l'ouvrage

Après avoir précisé la notion de prise en otage, nous nous penchons en première partie sur l'évolution passée de la prise en otage : apparue hier comme un mode d'action purement physique, la prise en otage se gagne aujourd'hui aussi bien sur les routes qu'à la télévision. La partie centrale de l'étude est consacrée à l'analyse des causes et conséquences de ce changement de rôle de la sphère médiatique, qui de simple relais d'information, est aujourd'hui devenue un acteur à part entière des conflits sociaux. Partant de cette situation, où se superposent avec une égale importance l'action physique et la couverture médiatique, deux évolutions futures apparaissent possibles : d'un côté une optimisation de l'efficacité médiatique qui permettrait de se contenter de simulacres symboliques de blocage ; de l'autre, un affinement de la stratégie de blocage physique. La troisième partie envisage successivement ces deux perspectives.

L'enchaînement des parties suit l'évolution des formes de la prise d'otage, que représente le schéma ci-dessous :

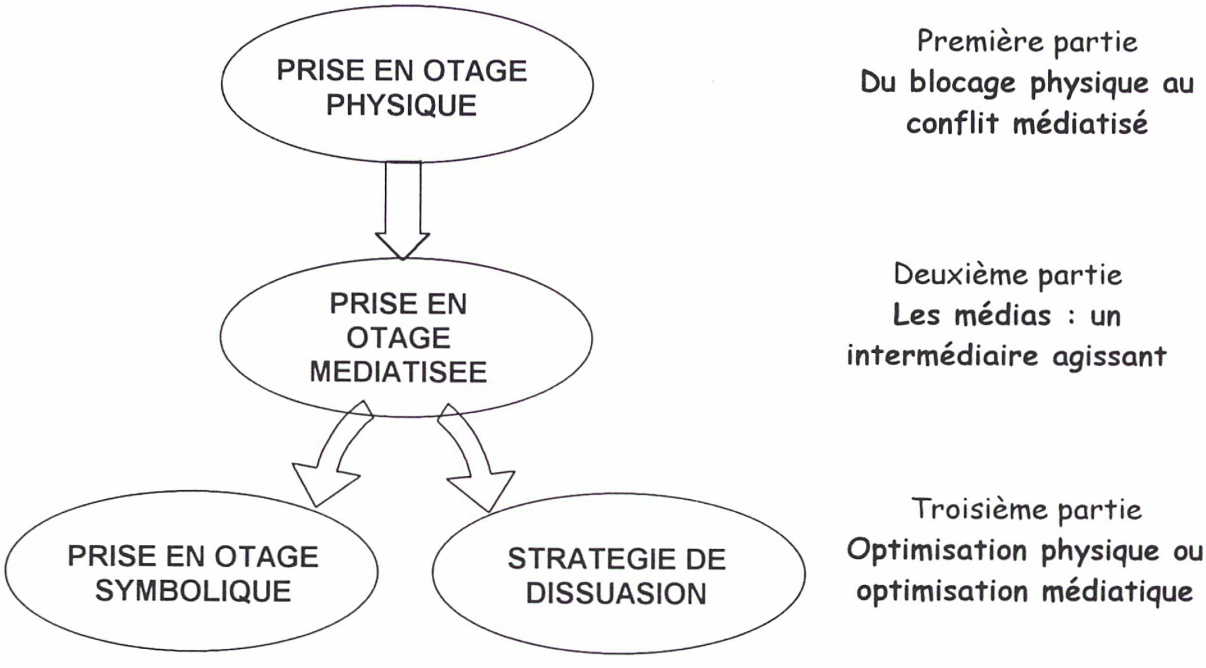

Définition

Qu'est-ce que la prise en otage ?

Le terme de "prise en otage" ne figure pas à l'édition 2000 du petit Robert. Nous employons délibérément ce néologisme pour décrire un phénomène inspiré de la prise d'otages conventionnelle. Nous avons décidé de cantonner le terme de "prise d'otages" à la séquestration de personnes physiques. Nous utiliserons "prise en otage" pour certaines extensions que l'on fait généralement de l'expression "prise d'otages".

Par "prise en otages", nous entendons toute action par laquelle, dans le but de défendre ses revendications, un groupe porte intentionnellement atteinte aux libertés d'un autre groupe, étranger à l'objet des revendications.

Elle se distingue en particulier de la grève, pour laquelle le groupe des salariés d'une entreprise, par exemple, défend ses revendications en nuisant directement aux intérêts du groupe de personnes (les employeurs) auxquelles ces revendications sont adressées.

Cette observation faite, notre définition mérite quelques commentaires et éclaircissements supplémentaires.

Ni séquestration, ni arrêt de travail

Commençons par écarter ce que n'*est pas* la prise en otage.

Bien entendu, il ne s'agit pas de la prise d'otages terroriste, que nous désignerons par le terme de *séquestration ;* à l'instar des autres pratiques terroristes, le recours à la séquestration dans des conflits sociaux est d'ailleurs aujourd'hui marginal. Notons cependant que le mécanisme de la prise d'otages au sens où nos l'entendons est formellement identique à celui de la séquestration : le protagoniste porte atteinte aux libertés d'une ou plusieurs personnes pour se constituer une monnaie d'échange et peser dans le rapport de force qui l'oppose à la partie adverse, à laquelle il prétend faire assumer les conséquences de son acte, si elle ne cède pas à ses instances.

Nous avons également écarté de notre champ d'étude les arrêts de travail des agents des services publics, bien que ces arrêts soient communément baptisés « prise d'otages.» Bien que dans ce cas comme dans celui qui nous intéresse la gêne occasionnée soit importante, ces opérations ne sortent pas de la définition *stricto sensu* de la grève. Elles posent un problème distinct et qui mériterait d'être étudié séparément : celui de la limitation du droit de grève dans les services publics, et plus précisément de la continuité du service public (le fameux "service minimum").
Plus généralement, la grève licite ne constitue pas un cas de prise en otage des clients ou fournisseurs de l'entreprise en grève (ni de leurs propres clients ou fournisseurs, etc.). Bien entendu, ces deux groupes subissent les conséquences du mouvement. Mais il ne s'agit pas pour autant d'une prise en otage : premièrement, la grève n'a pas pour objet de leur nuire ; la rupture

d'approvisionnement ou de fourniture n'est qu'une conséquence inévitable du mouvement de grève ; deuxièmement, cette rupture ne constitue pas une atteinte à une des libertés fondamentales des clients ou fournisseurs, mais au plus une rupture de contrat commercial.
Nous ne considérerons pas non plus les épiphénomènes de la grève, qui font intégralement partie du droit de grève : nous avons notamment exclu la pratique des piquets de grève (même s'ils sont destinés à entraver la liberté de travail des non grévistes), parce que dans ce cas les victimes ne sont pas des tiers étrangers aux revendications défendues.

Des conflits très divers

Ces restrictions étant établies, remarquons que notre définition conserve un champ d'application très vaste au sein des mouvements sociaux.
Bien des cas de figure sont envisageables suivant la rigueur avec laquelle on comprend l'expression "étranger au sujet des revendications" : on passera alors du blocage de la circulation par les chauffeurs routiers (les particuliers pris en otage n'ont individuellement aucune influence sur le dénouement du conflit) aux opérations des agriculteurs à l'encontre des distributeurs de lait pour faire plier les producteurs laitiers (l'otage est le fournisseur direct de la partie adverse). Quoi qu'il en soit, il est bien évident que les groupes revendicatifs n'ont recours à la prise en otage que parce qu'ils savent qu'il existe entre les otages et la partie adverse un lien qu'ils cherchent à faire jouer pour faire pencher le rapport de force en leur faveur : c'est ce lien occulte qu'il nous appartiendra d'expliciter.
Notons enfin que nous ne nous limiterons pas au cas des conflits du travail, qui opposent des salariés à leur employeur : la prise en otage peut aussi bien être le fait de travailleurs non salariés (agriculteurs, infirmières), de chômeurs, ou de tout autre groupe dont les revendications ne relèvent pas d'un conflit professionnel (sans papiers, sans logis...).

Terminologie

La formulation du sujet de l'étude appelle un commentaire sur l'emploi du terme de "prise en otage". Nous sommes conscients du danger que constitue l'utilisation de ce terme. Bien que le sens premier de "prise en otage" désigne une pratique terroriste, nous l'appliquons à une pratique revendicative dénuée d'existence juridique, et que certains considèrent comme un développement naturel du droit de grève alors que d'autres la regardent comme une pratique manifestement illégale et condamnable. Que le lecteur soit assuré qu'il n'y a dans ce choix de terminologie aucun parti pris vis-à-vis de cette pratique. Comme l'évoquent les premières lignes de cette étude, l'expression "prise d'otages" a aujourd'hui été banalisée, et s'est imposée dans le vocabulaire journalistique ; aussi nous avons pensé qu'en forgeant un terme parallèle que nous dégagerions préalablement de la scorie de violence que "prise d'otages" contenait, nous écarterions de fâcheux malentendus, et nous arriverions peut-être à isoler un phénomène beaucoup plus abstrait, que l'utilisation métaphorique de "prise d'otages" essaie généralement d'atteindre.
Par ailleurs, toutes les terminologies alternatives que nous avons envisagées n'entraînaient que davantage de confusion.

Première partie
Du blocage physique au conflit médiatisé

en quelques mots...

- Les blocages des routiers de 1984 et 1992 et les manifestations paysannes jusqu'au début des années 1980 étaient des mouvements désorganisés, violents et impopulaires. C'étaient, pour des travailleurs dispersés, l'occasion de se retrouver et d'afficher une identité collective ; mais ces éruptions étaient incapables de défendre des revendications de fond.
- Partant de ce constat d'impuissance, des organisations syndicales ont entrepris de canaliser la puissance des blocages pour forger un outil efficace de revendication sociale : les prises en otage actuelles sont des mouvements organisés et centralisés.
- Surtout, ces blocages doivent leur succès autant à l'action physique qu'à la sympathie dont, paradoxalement, ils bénéficient auprès de l'opinion publique. Face à ces nouveaux mouvements pacifiques et populaires, l'Etat apparaît en position de faiblesse.

Introduction

Dans les quinze dernières années, le premier mouvement qui fait prendre conscience à la France de la puissance des prises en otage est le blocage du pays par les routiers en 1984 : cette profession innove en utilisant à l'échelle nationale une technique jusque-là utilisée essentiellement par les agriculteurs au niveau local. Depuis, ces deux professions continuent d'être les spécialistes de la prise en otage, par le blocage des voies de circulation ferroviaire et surtout routière : pour autant, leurs mouvements connaissent une évolution notable au cours de laquelle l'affrontement physique que constituaient les mouvement initiaux se double d'un affrontement médiatique tout aussi décisif.

Cette partie s'attache à mettre en évidence et à expliquer cette évolution par l'analyse de prises en otage significatives des routiers et des agriculteurs, ainsi que par l'étude des réactions qu'elles ont suscitées.

1. Les blocages physiques initiaux

1.1. Les routiers : 1984, 1992

Rien ne présageait le conflit qui a paralysé la France en février 1984. A l'origine, une grève des douaniers français et italiens du tunnel du Mont-Blanc

provoque la colère des chauffeurs routiers forcés d'attendre dans le froid. En quelques jours la situation s'envenime, et la profession routière profite de cette occasion pour manifester son propre mécontentement : les tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus sont bloqués (15 février), puis viennent les départements alpins (17 février), et rapidement la thrombose s'étend à tout le pays. Le 19 février, sur tout le territoire, les principaux axes de circulation sont bloqués par des barrages de camions que les forces de l'ordre sont impuissantes à déloger ; avec stupeur, les Français se retrouvent pris au piège sur la route des vacances d'hiver. Pour l'essentiel, ce sont des entrepreneurs indépendants qui forment les barrages, ou des patrons de petites entreprises qui y ont envoyé leurs salariés. A l'issue de neuf jours de négociations entre le ministre des transports, Charles Fiterman, et les deux organisations patronales (FNTR, Fédération Nationale des Transports Routiers et UNOSTRA), les chauffeurs rendus moins combatifs par la fatigue se résignent, de guerre lasse, à lever les barrages et reprendre le travail.
Le scénario est semblable en 1992. Cette fois, le facteur déclenchant concerne directement la profession routière : il s'agit de l'instauration du permis à points. De la même manière, ce sont des entrepreneurs à la tête de petites structures qui forment les barrages, semble-t-il sur un appel lancé par la FNTR (principale organisation du patronat routier). Rapidement, ce mouvement improvisé dans la précipitation montre ses faiblesses : il n'y a personne pour représenter à la table des négociations la myriade de petites entreprises concernées. Dans la stupeur générale, concentrant l'intérêt des journalistes, c'est un chauffeur inconnu, au nom évocateur de "Tarzan", qui se retrouve porte-parole du mouvement, connaissant une gloire aussi retentissante qu'éphémère.

1.2 Le parallèle avec les violences paysannes

Ces deux mouvements permettent de relever trois traits caractéristiques des blocages de la circulation par les routiers dans les années 1980.

Une profession unie contre l'État
Ces mouvements sont les manifestations du mécontentement de l'ensemble d'une profession, sans distinction de catégorie professionnelle (salarié, patron, indépendant). Les revendications sont adressées à l'État, qui est concerné soit au titre de détenteur du pouvoir réglementaire (cas du permis à points ou de la législation du travail), soit faute d'autre interlocuteur, au titre de garant du bon ordre social : comme dans les jacqueries moyenâgeuses, les paysans poussés dans les rues par une mauvaise récolte attendent le salut de leur seigneur. En particulier, notons qu'il ne s'agit pas d'un conflit du travail.

Un mouvement fédérateur mais improvisé
Ces manifestations sont le fait de plusieurs centaines d'individus non coordonnés, qui se sont rassemblés spontanément pour défendre des intérêts communs soudain menacés par un événement extérieur : la profession compte plus de 36000 entreprises, dont 56% sont des entreprises individuelles ou n'emploient qu'un salarié, dont 85% ont moins de 10 salariés **[1]** ; ce sont les

personnels de ces micro-entreprises qui ont constitué le gros des bataillons des grévistes de 1984 et 1992. Cette situation est lourde de conséquences : le mouvement n'est pas prémédité, il est entièrement improvisé, sans unité d'action ; il n'y a pas de mot d'ordre commun, et les revendications peuvent varier d'un barrage à l'autre ; le mouvement est orphelin, il n'a pas de porte-parole légitime, si bien qu'il trébuche dès les premiers pas : paradoxalement, sa faiblesse apparaît dès que le gouvernement accepte de négocier. En somme, ces manifestations spontanées sont impuissantes à convertir le mécontentement en revendications clairement exprimées et efficacement défendues, et il n'est pas étonnant que bien des routiers n'aient accepté de reprendre le travail qu'à contrecœur, le cœur lourd d'espoirs déçus, avec le sentiment d'avoir été trompés.

La violence

Désireux de montrer leur détresse en même temps que d'affirmer leur singularité, les chauffeurs routiers n'hésitent pas à donner d'eux une image peu rassurante, quitte à devenir impopulaires. Même si les conflits n'entraînent pas de dégât humain ou matériel notable, l'image qui se forme du chauffeur routier est celle d'un gros bras menaçant, potentiellement violent, et finalement dangereux. Sans aucun doute, les images des précédents blocages de routiers, qui avaient dégénéré dans d'autres pays (Chili ou Etats-Unis), étaient présentes à l'esprit des grévistes tout autant que des responsables politiques ou syndicaux et des journalistes, contribuant à nourrir leurs inquiétudes. De leur côté, pris de panique, les Français constituaient des réserves de sucre ou d'essence, comme s'ils se préparaient à soutenir un siège. L'état d'esprit ambiant est celui de la violence latente et de la peur, comme en témoigne cette citation extraite d'un article du *Figaro* publié pendant le conflit de 1984 : «à entendre les communiqués du gouvernement, à écouter les appels à la raison et les exhortations au calme, on se serait cru [...] à la veille d'un conflit armé» (*Le Figaro*, 26 février 1984).

Le parallèle avec les violences paysannes

Mouvement désordonné d'une pléiade de petites structures indépendantes, disséminées sur tout le territoire, qui manifestent maladroitement la grogne de toute une profession contre l'État, dans un climat de violence et malgré l'impopularité de leur action : ce portrait des blocages des routiers en 1984 et 1992 pourrait aussi être celui des manifestations paysannes jusque dans les années 1970, lesquelles faisaient également la part belle à la prise en otage sous toutes ses formes (depuis la séquestration jusqu'au blocage des préfectures, des routes, et des voies de chemin de fer).

Réciproquement, certains éléments de la lecture sociologique de ces manifestations paysannes que propose Nathalie Duclos s'appliquent aux deux mouvements des routiers : divisés en petites unités réparties sur le territoire, tous confrontés à une situation difficile à laquelle ils ne peuvent pas faire face individuellement, paysans et routiers manifestent avant tout pour se rassembler, éprouver le sentiment d'appartenance à une communauté, créer une identité collective. Pour cela, ils ne disposent que de ce qu'ils ont en commun : leur force physique, leur outil de travail (tracteur ou camion) sont naturellement au cœur de leur manifestation. Peu leur chaut d'être impopulaire

si c'est un moyen supplémentaire pour renforcer leur identité collective en démontrant la solidité à toute épreuve de leur cohésion ; la défense de leurs revendications ne vient qu'en second lieu.

1.3 La réaction de l'État

Un autre élément justifie ce rapprochement entre blocages routiers et manifestations paysannes : l'attitude de la puissance publique est, sur certains points, semblable dans les deux cas.

Par les moyens extrêmes qu'ils utilisent (blocage complet de la circulation), par l'image de résolution obstinée et violente qu'ils donnent d'eux, les routiers défient ouvertement l'ordre public. L'intervention des forces de l'ordre paraît inévitable. En 1984, après quelques jours d'atermoiements, le gouvernement n'émet ses premiers communiqués de presse que pour annoncer le déploiement d'importants contingents de gendarmes et de CRS ; à la situation réelle de blocage des routes se superposait dans les esprits des responsables publics le souvenir du blocage du Chili par les routiers qui avait préludé à la chute de Salvador Allende, un peu plus de dix ans plus tôt - et peut-être même la crainte de voir dans ce mouvement une semblable entreprise politique de déstabilisation du premier gouvernement socialiste français ; de fait, le Figaro note dans son édition du 26 février que «la France se croit en état de siège». De même en 1992, le gouvernement tente d'avoir recours à la force ; la tentative entreprise par un véhicule blindé pour déloger un camion placé en travers de la route dans la commune de Phalempin (Nord), sous le regard attentif des journalistes, se solde par un échec retentissant.

Si la position de l'État est donc périlleuse sur le terrain, elle est en revanche plus confortable autour de la table de négociations, face à des manifestants impopulaires, divisés et inorganisés. A l'évidence, le rapport de force penche alors en sa faveur ; on peut en donner trois illustrations. Tout d'abord, parmi toutes les revendications confusément émises ici ou là, il peut choisir celles qu'il lui plaira de traiter. Ensuite, en l'absence de leader du mouvement désigné par ses compagnons, il a toute latitude pour choisir son adversaire : le personnage de Tarzan, totalement inconnu avant le conflit de 1992 (et vite oublié après), idéalement truculent pour captiver toute l'attention des médias, et parfaitement inexpérimenté, servait trop les intérêts du gouvernement pour qu'on puisse croire ce dernier totalement étranger à sa subite apparition[1] ; reçu en grande pompe par le premier ministre lui-même (ce qui n'a pas été le cas, ni en 1984, ni dans les deux conflits ultérieurs), devant toutes les caméras, porté du jour au lendemain sur l'avant de la scène médiatique nationale, le nouveau porte-parole n'a pas dû être bien âpre à la négociation. Enfin, le gouvernement est incomparablement plus accoutumé que ses adversaires à l'utilisation de la communication : il a tout loisir d'annoncer avec fracas après quelques jours de discussions qu'un accord final a été conclu, quel qu'en soit le contenu, pour désarmer les manifestants et leur donner le signal du départ. Ainsi,

[1] L'autobiographie de Tarzan parue quelques semaines après le conflit ne cache d'ailleurs pas le rôle qu'ont joué les renseignements généraux dans la subite ascension de ce chauffeur à la tête du mouvement [2].

paradoxalement, tirant profitant de l'improvisation du mouvement, c'est au moment où il semble s'incliner, en acceptant de négocier, que l'État désamorce le conflit.

En somme, tout comme les manifestations agricoles jusque dans les années 1970, les blocages des routiers apparaissent comme une épreuve de force physique entre une profession atomisée qui n'a que sa violence pour se manifester contre l'État, plutôt que comme une manifestation calculée.

1.4 L'évolution des années 1990

La situation change au début des années 1990, sous l'influence conjointe de plusieurs facteurs.

Une inorganisation dommageable
Comme nous venons de le voir, le mouvement est finalement assez improductif pour les routiers eux-mêmes. Fruit de l'improvisation, le mouvement a été physiquement et psychologiquement éprouvant pour les chauffeurs forcés de camper à l'improviste plusieurs jours d'affilée dans leurs camions ; et les accords conclus à l'issue des négociations n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances initiales et des sacrifices consentis. Aussi, il apparaît clairement à certains responsables syndicaux du secteur (qui ont été incapables de peser d'une quelconque manière dans les deux conflits), qu'une meilleure organisation est nécessaire.
C'est notamment le cas de la CFDT-FGTE (Fédération Générale des Transports et de l'Équipement), qui se lance alors dans une vaste entreprise d'implantation dans le milieu peu syndicalisé des transports routiers. En quelques années, elle parvient à devenir le premier syndicat de la profession, qui, malgré l'atomisation du secteur, atteint un taux de syndicalisation plus important que la moyenne : en 1996, 15% des salariés sont syndiqués, et le taux atteint 54% dans les entreprises de plus de 50 salariés **(document 1)**.

Le renforcement du clivage patronat / syndicat
Parallèlement, même si les fruits immédiats du conflit de 1992 sont décevants, celui-ci sert de révélateur ; les pouvoirs publics prennent conscience du retard social de la profession. Avec les organisations patronales et syndicales, ils initient un cycle de négociations qui aboutit le 23 novembre 1994 à la signature d'un *contrat de progrès* qui vise à l'amélioration graduelle des conditions de travail.
La progression de la syndicalisation (point précédent) et cette instauration du dialogue social favorisent l'apparition du clivage syndicats/patronat, quasi inexistant en 1984 et 1992, et qui structurera les conflits à venir.

Le refus de la violence
Enfin, plus généralement, il apparaît clairement que la violence est de moins en moins acceptée et jette le discrédit sur des mouvements revendicatifs qui, dans leur bras de fer contre l'État, auraient tout intérêt à se concilier les bonnes grâces de l'opinion publique. On trouve aujourd'hui encore des signes

tangibles de ce rejet culturel de la violence : la condamnation unanime des jeunes délinquants contraste avec les élans de compréhension d'il y a vingt ans ; la réaction à la nouvelle du "sac" du bureau du ministre de l'Environnement, en 1999, a été tout aussi ferme. Dans son analyse des mouvements paysans, Nathalie Duclos le confirme : « alors que jusqu'au début des années 80, tout le monde ou presque légitimait la violence, il se trouve depuis environ quinze ans que certains la condamnent ou, en tout cas, ne la cautionnent pas publiquement. En dehors du monde agricole, on constate le même phénomène : la violence est de plus en plus clairement condamnée. En étant violents, les agriculteurs perdent des soutiens décisifs[2] » : dans le domaine social, la violence est aujourd'hui clairement devenue contre-productive.

En rapprochant ces trois tendances des caractéristiques des mouvements des routiers et des paysans, dégagées un peu plus haut, on comprend immédiatement qu'elles les ont modifiés en profondeur.

2. Les mouvements prémédités et organisés

En effet, dans ce nouveau contexte, on observe de sensibles transformations des mouvements de prises en otage aussi bien que de la réaction de l'État.

2.1 Trois prises en otage significatives des années 90

Les blocages des chauffeurs routiers de 1996 et 1997
Comme de longs échos qui de loin se confondent, les blocages de 1996 et 1997 répondent à ceux de 1984 et 1992.

A partir de 1994, l'opposition se radicalise entre des syndicats de chauffeurs routiers bien décidés à obtenir sur le terrain la réalisation des objectifs figurant dans le contrat de progrès, et un patronat qui renâcle ; deux fois au cours de l'année 1996, celui-ci va plaider sa cause auprès des pouvoirs publics en excipant de l'impossibilité de supporter l'augmentation des coûts liée au contrat de progrès (hausse de 3,5% des coûts salariaux), à quelques mois de l'ouverture du marché à la concurrence européenne (fixée au 1er janvier 1998). A la suite d'une opération escargot organisée par la FNTR sur le périphérique de Paris, le 7 novembre, le gouvernement finit par octroyer un allégement des charges patronales - mais refuse l'instauration d'un carburant utilitaire réservé aux professionnels de la route. Grâce à cette mesure consentie à l'organisation qui avait déclenché le conflit de 1992, l'exécutif pouvait espérer avoir écarté l'éventualité d'un blocage des routes pour l'automne. A tort : le 18 novembre, c'est à l'appel d'une intersyndicale que les chauffeurs routiers érigent des barrages sur tout le territoire.

En réalité, ce mouvement est moins surprenant qu'il ne le semble à première vue, à la lumière des progrès de la mobilisation syndicale depuis 1992. Forte

[2] Entretien au *Monde*, le 20 avril 1999

de sa progression dans le secteur, la CFDT-FGTE comprend vite qu'elle est en position de force face au patronat. Confrontée à la dégradation du dialogue social qui suit la conclusion du contrat de progrès (qui n'est appliqué que par la moitié des entreprises deux ans après sa signature), elle songe à recourir à un blocage des routes sous son propre contrôle, et s'organise en conséquence.

Un patient travail de préparation permet de sensibiliser les effectifs non syndiqués. Au printemps, une répétition générale (28 mai 1996) permet de confirmer la faisabilité en vraie grandeur de ce mouvement. Enfin, de concert avec les autres syndicats de la profession, la CFDT fixe au 18 novembre le déclenchement du mouvement. Cette opération est orchestrée comme une campagne militaire : la logistique est soigneusement organisée, depuis le ravitaillement des grévistes jusqu'à l'organisation sanitaire des barrages. Grâce à l'utilisation des technologies modernes de télécommunication (notamment le téléphone portable), l'état-major parisien est en contact direct et permanent avec chacun des barrages, dont les emplacements ont été convenus à l'avance ; elle peut ainsi prendre en permanence le pouls du mouvement, et adapter sa tactique de négociation à la situation réelle sur le front : par exemple, au cinquième jour du conflit, après la nomination d'un médiateur par le gouvernement, et à la veille du week-end, la centrale perçoit des signes de fléchissement de la motivation des grévistes, et incite ses militants à redoubler de détermination ; de même, à la fin de la seconde semaine de grève, elle décide de hâter la conclusion des négociations alors qu'elle sent faiblir la résolution des grévistes.

En matière de contrôle du mouvement, le succès est éclatant. Deux semaines durant, c'est l'état-major syndical qui tient les rênes du réseau routier, et décide de la mise en place et de la levée des points de blocage. En voici deux exemples révélateurs : un barrage spontané, qui s'était mis en place dans le sud de la région parisienne contrairement au mot d'ordre central a été aussitôt sommé de se dissoudre ; alors que les entreprises étrangères dont les camions étaient prisonniers des barrages multipliaient les plaintes auprès du gouvernement français, réduit à l'impuissance, certains camions étrangers ont été débloqués sur consigne syndicale, et autorisés à regagner leur pays (par exemple le 25 novembre, dans le sud-ouest de la France).

Le conflit s'achève le 30 novembre, suite à la signature d'un accord tripartite Etat/patronat/syndicats dont l'avancée la plus saluée est l'instauration d'un congé de fin d'activité ("préretraite") à 55 ans. Mais les négociations ont échoué sur la première revendication mise en avant par la CFDT : l'augmentation des rémunérations ; les organisations patronales se contentent d'accorder 1% de hausse et promettent de «recommander» à leurs adhérents de verser une prime de fin d'année à leurs salariés.

C'est cette question qui est à l'origine du conflit de 1997.
La même revendication est présentée au patronat le 29 octobre ; faute d'obtenir satisfaction, les syndicats dressent des barrages à partir du 2 novembre, reprenant telle quelle l'organisation qui avait si bien fait ses preuves un an auparavant. Les routes et autoroutes, ponts, zones portuaires et dépôts d'essence sont à nouveau bloqués pendant une huitaine de jours,

jusqu'à ce que le patronat finisse par consentir une hausse des salaires pour toutes les catégories d'employés (6% pour les chauffeurs routiers, 4% pour les sédentaires et 4% pour les chauffeurs de car).

Le blocage de la vallée de la Maurienne

A l'occasion du premier déplacement en province du nouveau ministre de l'agriculture, le 7 décembre 1998, les agriculteurs de la FDSEA bloquent la circulation routière à Aiton (Savoie), à l'entrée de la vallée de la Maurienne, où passent côte à côte une route nationale, une autoroute et une voie ferrée ; ils font savoir qu'ils maintiendront leur blocage jusqu'à l'obtention de mesures en faveur de l'agriculture de montagne. Rapidement, les manifestants s'organisent pour durer : un chapiteau chauffé est dressé pour assurer la restauration et l'hébergement des manifestants, ainsi que des chauffeurs routiers "pris en otages" par ce barrage, au seuil de l'hiver ; une cuisine, un local pour la presse sont installés.

Pendant trois jours, des agriculteurs venus de tous les massifs montagneux de France se succèdent sur le barrage ; devant la résistance du ministre des transports, des nouveaux axes sont bloqués, en Italie et en Haute-Savoie (barrages sur l'autoroute blanche, le 9 décembre), jusqu'à ce que le gouvernement finisse par accorder l'essentiel des aides réclamées ; en deux heures, les barrages sont alors levés, la zone dégagée, et la circulation parfaitement rétablie.

2.2 Caractéristiques des prises en otage modernes

A nouveau, nous pouvons dégager les principales caractéristiques communes à ces mouvements ; la comparaison avec les points que nous avons fait ressortir dans le paragraphe 1.2 illustre bien la profonde transformation des prises en otage en quelques années.

La force des syndicats

En premier lieu, alors que les prises en otage étudiées plus haut étaient des manifestations de colère émanant de toute une profession, celles que nous venons d'évoquer sont contrôlées par une organisation syndicale ou intersyndicale. Le patronat routier, qui était du côté des manifestants en 1984 et 1992, se retrouve en position d'accusé : c'est déjà vrai en 1996, même s'il partageait cette situation avec les pouvoirs publics ; c'est aussi le cas en 1997 - il est cette fois seul ; on passe du "blocage des routiers" au "blocage des chauffeurs routiers." Le blocage devient pleinement une prise en otage, un débordement sur le domaine public d'un conflit entre parties privées. Cette émancipation des syndicats est d'ailleurs saluée par la forte progression des effectifs de la CFDT-FGTE en 1996, en comparaison de celle de 1992 **(document 2)**.

Une technique revendicative maîtrisée

L'organisation des prises en otage succède à l'improvisation, et donne une liberté décisive aux responsables syndicaux. Ceux-ci ne déclenchent plus leur offensive en réaction à un événement extérieur, mais peuvent choisir leurs revendications, ainsi que le moment qui leur semble le plus opportun pour les faire valoir. Forts de leur contrôle du mouvement, ils peuvent choisir la tactique la plus adaptée à la défense de leurs intérêts : par exemple, en 1996, la ville de Bordeaux, dont le Premier Ministre était le maire, a été bloquée avec un soin particulier ; inversement, le choix avait été fait de ne pas bloquer Paris et sa région - parce qu'il avait été jugé nécessaire de soigner la popularité du mouvement auprès de la population parisienne ; et parce que le réseau routier parisien est trop dense pour être facile à paralyser, si bien que l'opération aurait nécessité que des chauffeurs se déroutent de leur trajet habituel pour monter les barrages. La prise en otage prend place à part entière parmi les techniques syndicales de lutte revendicative.

Des mouvements dispendieux

Ces mouvements reposent tous les trois sur une solide organisation logistique : l'alimentation, éventuellement l'hébergement des grévistes sur le lieu de blocage sont prévus ; la sécurité et l'hygiène des barrages sont assurés. Ces prestations sont organisées par le syndicat qui a l'initiative du mouvement, et fournies à ses frais ; plus le conflit dure, et plus il devient coûteux : ainsi, les bénéfices tirés de la bonne organisation du conflit sont contrebalancés par des coûts conséquents en regard des moyens financiers des organisateurs, ce qui les contraint à obtenir le succès de leurs revendications le plus rapidement possible.

Le rôle clef de la popularité auprès de l'opinion

Mais le trait le plus caractéristique et le plus surprenant en comparaison avec les mouvements décrits précédemment est que ceux-ci jouissent d'une popularité certaine, qui se manifeste par la voix des sondages d'opinion **(document 3)** ou par des anecdotes fortement médiatisées : organisation d'une collecte en faveur des grévistes, ravitaillement en bois de chauffage ou en nourriture... Ce changement n'est pas fortuit : la popularité des conflits est désormais un facteur décisif de leur succès ; comme le note Philippe Champaigne au sujet des manifestations agricoles, «manifester, c'est mettre de son côté l'opinion publique, ou le faire croire». De ce fait, les organisateurs y apportent une attention particulière, alors que nous avions noté qu'auparavant, les manifestants pouvaient se défier des sentiments nourris par l'opinion publique à leur égard.

Comme on le voit, cette évolution n'a été rendue possible que par la multiplication des sondages d'opinion, qui, à tout propos, prêtent une voix à cette insaisissable "opinion publique". Celle-ci s'exprime en termes sibyllins de *sympathie* ou de *compréhension* à l'égard des manifestants ou de leurs revendications ; cependant, aussi vagues soient-ils, ses décrets ont des répercussions innombrables et très variables suivant les situations : quand l'État est sollicité, en la personne des élus qui sont à sa tête, c'est un chantage au vote qui se met implicitement en place ; à tout le moins, il est difficile pour

un gouvernement de faire donner la force publique contre un mouvement réputé populaire ; si c'est le patronat d'une entreprise ou d'une profession qui est visé, son image de marque est menacée ; si l'enjeu est européen et si les décideurs visés sont à Bruxelles, la sympathie exprimée par les sondages prétend témoigner du soutien de l'ensemble des Français aux revendications défendues.

Ce phénomène déborde du cadre strict des prises en otage et concerne tous les mouvements sociaux **(document 3)**, dans lesquels la partie qui peut se prévaloir du soutien de l'opinion voit ses chances de succès multipliées ; notons que celle-ci ne se prononce pas toujours en faveur du salarié, comme l'a montré l'échec de la grève des pilotes d'Air France en 1998. Le 1er juin, à quelques jours du coup d'envoi du championnat du monde de football, les pilotes de la compagnie aérienne (chargée du transport des équipes) se mettent en grève pour protester contre une décision de la direction, annoncée quelques jours plus tôt. Mais les grévistes ne parviennent pas à convaincre : dès l'annonce du conflit, les usagers, les responsables économiques et politiques du pays, jusqu'au Premier Ministre, manifestent leur indignation et condamnent la grève ; après neuf jours d'arrêt, les pilotes reprennent le travail sans avoir obtenu aucune concession substantielle de la part de la direction.

2.3 Le paradoxe de la popularité

Mais s'il se pose aujourd'hui dans tout mouvement social, le problème de la conquête de la popularité place les organisateurs d'une prise en otage dans une situation paradoxale qui leur est particulière : il s'agit pour eux de s'attirer le soutien des mêmes personnes qu'ils cherchent à gêner, car bien souvent c'est la population elle-même, représentée par l'opinion publique, qui est prise en otage. Remarquons qu'il s'agit pour les manifestants de provoquer un phénomène qui s'observe bien souvent dans la prise d'otage terroriste (la séquestration), dans laquelle il n'est pas rare que des otages innocents finissent par être pris d'affection pour leurs ravisseurs (syndrome de Stockholm).

Pour parvenir à cette fin, les syndicats qui organisent les prises en otage appliquent, plus ou moins consciemment, un certain nombre de techniques propres à susciter la sympathie du grand public ; nous en citons ci-dessous quelques-unes qui s'observent fréquemment.

Susciter la compassion

Un moyen sûr de s'attirer la sympathie du public est de l'émouvoir : soit en mettant en valeur les difficultés endurées au quotidien par les manifestants ; soit en montrant quelles conditions pénibles ceux-ci sont prêts à endurer pour défendre leurs revendications (quelle que soit par ailleurs la commodité des barrages) : donner l'idée que c'est à son corps défendant que l'on devient "preneur d'otages", et que le blocage est une mesure de dernière extrémité, provoque une dramatisation propice à la popularité. A cet égard, il n'est peut-être pas innocent que les conflits se concentrent durant la saison froide.

Les articles de journaux traitant des conflits que nous avons étudiés confirment cette analyse : quel journal n'a pas qualifié les chauffeurs de «forçats de la route» ? En décembre 1998, tous les titres de la presse quotidienne régionale saluaient le courage des agriculteurs manifestant malgré des nuits à -18°C (Maurienne).

Impliquer le public dans le combat

Les manifestants ont intérêt à convaincre le public qu'ils mènent un combat dont l'enjeu dépasse leur seul secteur, et concerne les intérêts du plus grand nombre. Afin de faciliter l'identification du public aux plaignants, ceux-ci se présentent comme des victimes de fléaux qui préoccupent tous les esprits et menacent toutes les catégories sociales, comme la mondialisation ou la concurrence des pays à bas salaires : exprimer son soutien au gréviste est alors un moyen de protester soi-même contre ces fléaux, en quelque sorte de manifester "par procuration." En ce sens, on peut penser que les époques de plus grande sensibilité du corps social, dont on sait qu'elles sont défavorables aux grèves traditionnelles, sont au contraire favorables au succès des prises en otage modernes.

Limiter la gêne occasionnée au public

Nous avons déjà souligné qu'en s'organisant, les grévistes identifient leurs cibles avec davantage de précision ; ils peuvent alors mieux concentrer leur pression sur certains points jugés stratégiques (la ville de Bordeaux en 1996), et desserrer leur étau partout ailleurs. Sur ce point, l'évolution des barrages bloquants en 1984 en barrages filtrants (qui ne retiennent que les poids lourds mais laissent passer les particuliers) à partir de 1996 est éloquent.

Ne plus effrayer

Dans un contexte de refus général de la violence, il importe que le public reçoive du gréviste l'image d'un personnage sympathique et inoffensif. Les poings levés, les airs menaçants sont proscrits, et cèdent la place à la bonhomie d'une partie de cartes devant un brasero... Il est bienvenu que les journalistes insistent sur l'atmosphère bon enfant des manifestations ou des barrages : «mercredi soir, au barrage du Chemin Vert, l'ambiance était à la fête. Malgré le froid, malgré la neige» (*Le Monde*, 29 novembre 1996).
Concurremment, afin d'éviter l'incompréhension, qui est le terreau des réactions instinctives de rejet, les syndicats prennent le soin d'expliquer en termes simples au grand public les raisons de leur conflit (comme l'a fait Claude Debons, responsable de la CFDT-FGTE en 1996 dans un article en première page du *Monde*, intitulé : «Les raisons d'un conflit »).

Ne pas lasser

Ces conditions réunies, le grand public est assurément disposé à manifester de la sympathie et de la compréhension à l'égard des manifestants. Mais l'expérience montre que l'opinion publique est incapable de soutenir son attention plus d'une quinzaine de jours sur un tel sujet ; au-delà de ce terme, l'indifférence l'emporte, sinon l'exaspération, et les manifestants peuvent perdre rapidement tout l'avantage que leur procurait le soutien de l'opinion ; en 1996, la CFDT-FGTE le savait, qui a jugé indispensable de précipiter la conclusion des négociations après quinze jours de blocage.

Ce facteur s'ajoute à celui du coût pour limiter *a priori* la durée possible d'une prise en otage moderne.

2.4 La nouvelle position de l'État

Confronté à ces changements culturels et syndicaux, l'État a également dû modifier sa position.

Les forces de l'ordre condamnées à l'inaction
En matière d'intervention de la force publique, en réponse à un député qui lui demandait quelles «mesures de police» le Ministre envisageait de mettre en œuvre face au «trouble manifeste à l'ordre public» que constitue l'«entrave à la liberté de circulation» provoquée par les barrages routiers, M. Debré, ministre de l'intérieur en 1996, a très clairement exprimé la position officielle de l'État **(document 4)** : le pire danger pour les forces de l'ordre serait que leur intervention provoquât une recrudescence de violence.

• Cette position traduit un indiscutable souci du maintien de la paix civile ; elle résulte aussi d'une pression démocratique : dans une société où la violence est condamnée, l'opinion publique sanctionne celui qui en prend l'initiative ; il semble aussi qu'elle soit moins qu'auparavant prête à accepter une situation prolongée de conflit armé, ce dont elle imputerait immanquablement la responsabilité au gouvernement en exercice - dans un autre domaine, la réaction de l'opinion publique au conflit du Kosovo au printemps 1999 montre qu'elle n'accepte plus que des interventions de la force sans victimes ni dégâts. Face à des manifestants agressifs, l'intervention des forces de l'ordre serait encore perçue comme légitime ; mais ce n'est plus vrai face à des grévistes pacifiques. L'usage de la force publique requiert que le *succès immédiat* soit assuré, c'est-à-dire que les grévistes n'aient pas les moyens de riposter (les exemples abondent de telles interventions menées avec succès) ; ce n'est pas le cas des routiers, ni des agriculteurs, car d'une part ils disposent des moyens physiques de riposter, et d'autre part leur dispersion sur tout le territoire rend impossible une opération générale de neutralisation : une intervention dans un département risquerait de provoquer des réactions violentes dans vingt autres. Routiers et agriculteurs tirent ainsi tout le profit de leur image paradoxale de victimes inoffensives mais potentiellement dangereuses.

• A ceci s'ajoute, dans le cas des routiers, le traumatisme créé par l'échec de l'intervention de Phalempin en 1992 : nous avons constaté avec étonnement à quel point le souvenir de cet incident est présent dans les mémoires de tous les acteurs, y compris en dehors de la sphère publique.

• Enfin, il faut relever que l'État n'est pas susceptible de se voir imposer l'usage de la force publique : même si, lors du blocage, les tribunaux saisis par une victime estiment en référé que l'intervention est justifiée, les préfets conservent la totale liberté d'appréciation de l'opportunité d'employer la force. L'État n'est pas davantage susceptible de se voir condamner devant les tribunaux administratifs pour avoir laissé bafouer la liberté de circulation sans

avoir prêté le concours de la force publique à son rétablissement : la jurisprudence a en effet estimé que cette carence ne constitue pas une *faute lourde* de nature à engager la responsabilité de l'État, et qu'elle n'inflige à aucune personne en particulier un dommage spécial ouvrant droit à des indemnités.

Tous ces éléments tendent donc à écarter pour les manifestants la menace d'une intervention des forces de l'ordre à leur encontre. Paradoxalement, la levée autoritaire par des CRS de plusieurs barrages aux frontières, dès les premiers jours du blocage de 1997, suite aux plaintes répétées de nos voisins européens, montre bien que le gouvernement ne donne plus l'ordre d'intervenir qu'au nom du pouvoir européen, pouvoir supérieur, mais surtout plus lointain, et moins sensible aux pressions électorales que le pouvoir politique national. Notons que si la force de l'opinion limite la marge de manœuvre de l'Etat, l'apparition d'alibis supranationaux ouvre pour lui la possibilité d'agir en jouant plus subtilement sur les motifs.

Gérer la crise

Si les forces de l'ordre sont pratiquement condamnées à l'inaction, les services déconcentrés de l'État sont au contraire très fortement mobilisés sous la houlette des préfectures, pour veiller à ce que les prises en otage n'empêchent pas le bon accomplissement de missions fondamentales de l'État, et plus généralement pour limiter les conséquences pratiques des blocages, en mettant en place des solutions de remplacement.

Des dépôts d'essence peuvent être réquisitionnés (par la force, le cas échéant) pour assurer l'approvisionnement en fuel des hôpitaux ou des écoles ; des stations-service sont réservées d'autorité aux ambulances ou aux véhicules de ramassage scolaire ; la distribution des carburants aux particuliers peut être rationnée ; des itinéraires "bis" sont rapidement tracés, des cellules d'information sur la circulation routière sont mises en place...

Accélérer le règlement du conflit

Le véritable objectif poursuivi par le gouvernement est d'obtenir au plus vite la résolution du conflit et la fin de la prise en otage.

Le gouvernement partage en effet avec les syndicats la hantise de voir le conflit s'éterniser : s'il venait à durer, la popularité céderait la place à la lassitude puis au mécontentement, ce dont le gouvernement ferait inévitablement les frais ; même dans le cas d'un conflit entre parties privées, son inaction lui serait reprochée. Un responsable ministériel en poste au ministère des transports en 1996 nous confié que le cabinet sentait confusément, après deux semaines de conflit, qu'il ne fallait pas qu'il dure deux jours de plus. Inversement, nous observons que la fin des conflits est toujours politiquement payante pour le gouvernement, indépendamment de la réalité de son engagement dans les négociations. En 1996 comme en 1997, les sondages ont montré que l'opinion savait gré au gouvernement d'avoir su obtenir le règlement du conflit : des analystes prétendent même qu'une crise résolue peut «bénéficier plus au premier ministre que ne l'aurait fait l'absence de crise» **(document 5)** ; de même, le dénouement du blocage de la

Maurienne était salué par certains journaux avec ce titre enthousiaste : «Il [le ministre de l'agriculture] protège la montagne». S'il a confiance en l'obtention d'une solution assez rapide, l'exécutif a donc tout intérêt à montrer au pays qu'il s'efforce autant que possible de hâter la résolution du litige : il n'en tirera que davantage de bénéfices ; c'est peut-être en ce sens que doit être comprise la très active communication du Premier Ministre Lionel Jospin en 1997, qui ne perdait pas une occasion de montrer à quel point le blocage des chauffeurs routiers le préoccupait (séance du mercredi à l'Assemblée Nationale, intervention depuis un sommet européen, amendement du projet de loi de finance...).
Cette fois encore, la saine volonté de voir cesser le blocage se double donc d'une visée politique. Le danger serait que le second objectif ne l'emportât sur le premier, et que le gouvernement ne finît par céder à la tentation d'acheter à tout prix la paix sociale : en termes de popularité, il a infiniment moins à perdre à promettre d'engager des fonds publics si cela peut concourir au règlement du conflit, qu'il n'a à gagner à voir la situation normale se rétablir sans heurts. C'est peut-être ce qui explique qu'il ait si vite cédé aux revendications des agriculteurs en décembre 1998 (en accordant en trois jours 150 des 170 millions de francs d'aide réclamés par les manifestants), et qu'il se soit laissé prendre sans réagir à la manœuvre du patronat routier en 1996 : la mise en exergue du congé de fin d'activité au détriment de l'épineuse question des salaires lui donnait les moyens de pouvoir résoudre le conflit **(document 6)**.
Quoi qu'il en soit, il est certain que ce penchant de l'exécutif à financer la paix sociale sur fonds publics atténuerait grandement l'efficacité d'éventuelles sanctions pécuniaires que la Commission Européenne pourrait infliger à l'avenir au gouvernement français s'il n'intervenait pas pour rétablir la liberté de circulation - ce qu'elle n'a pas encore fait, de peur, peut-être, de voir son image se dégrader davantage si elle paraissait sanctionner un mouvement social qui jouirait des faveurs de l'opinion publique.
De fait, les trois conflits modernes que nous avons analysés ont coûté cher aux finances publiques ; le prix du conflit de novembre 1996 se monte à près d'un milliard et demi de francs (200 millions pour financer le congé de fin d'activité, et plus d'un milliard d'indemnisations promises aux entreprises étrangères victimes du blocage) ; le montant des indemnisations promises aux entreprises étrangères en 1997 devrait atteindre plusieurs centaines de millions de francs.

***

La nouvelle position de l'État peut donc se résumer à la volonté d'obtenir au plus vite le dénouement pacifique des conflits, en s'y engageant le moins possible, sauf à utiliser l'argent public comme un catalyseur pour en précipiter la solution.

Conclusion

Au terme de cette partie, nous constatons donc que la pratique de la prise en otage a fortement évolué, et avec elle la réaction des pouvoirs publics. De quêtes identitaires imprévisibles, anarchiques, et finalement impuissantes, les

prises en otage sont devenues des mouvements prémédités, contrôlés, et efficaces de revendication sociale.

Surtout l'opinion publique, qui était spectatrice des premiers mouvements, est devenue actrice à part entière dans les seconds. L'importance de la popularité des mouvements est telle que l'action physique n'est plus que le moyen de prendre la population à témoin, et que, comme le montre l'abandon de la violence et l'adoption d'une image pacifique, toute l'organisation des blocages a pour objectif de susciter la sympathie de l'opinion.

Or la quête de la popularité ne peut se faire sans le truchement des médias. Dès lors, il est essentiel pour toutes les parties impliquées dans les conflits de comprendre comment fonctionne cet intermédiaire incontournable dont la puissance dérange, et qui est encore davantage considéré par les acteurs traditionnels avec passion qu'avec raison.

Deuxième partie
Les médias : un intermédiaire agissant

en quelques mots...

- Désormais prisonniers de l'urgence et de la concurrence, les différents médias (écrits, radiodiffusés ou télévisés) ne remplissent qu'imparfaitement leur fonction de transmission de l'information.
- Surtout, leur rôle effectif dépasse largement cette fonction d'intermédiation transparente. Les médias ne retiennent qu'une partie des multiples aspects de l'événement, à partir de laquelle ils tissent un scénario explicatif de la réalité ; or c'est sur cette représentation dramatisée de la réalité que les acteurs fondent leurs jugements, et adaptent leurs comportements. En général, ceux-ci tendent à se conformer à l'image qu'en avaient donné les médias, ce qui conforte le scénario initial. Ainsi, de loin en loin, l'image et l'événement finissent par se confondre.
- Cette transformation n'est pas le résultat d'un « complot médiatique », d'un projet *a priori* d'orientation de l'information. Les journalistes appliquent presque mécaniquement les techniques propres à satisfaire la demande d'information du public, dans le contexte concurrentiel et technologique actuel. Aussi, pour tirer le meilleur parti de la couverture médiatique, les protagonistes des prises en otage doivent apprendre à connaître ces techniques. Mais ils n'en sont pas tous au même point.

Dans l'ensemble des conflits sociaux, l'efficacité particulière de la prise en otage vient de ce qu'elle repose sur la prise à témoin de l'opinion publique.

Comme nous l'avons montré dans la partie précédente, l'opinion joue un rôle d'autant plus important que la plupart des prises en otage que nous avons étudiées visaient à impliquer le pouvoir politique ; mais même pour des conflits pour lesquels la partie adverse est privée, le regard de l'opinion induit une pression suffisamment forte pour peser dans les négociations : par exemple, le patronat routier est extrêmement sensible à la dégradation de l'image de la profession, consécutive aux différents conflits qui ont pris tous les Français à témoin.

Avoir l'opinion avec soi est petit à petit devenu un atout majeur pour les manifestants, et pour cela, la façon dont lui est présentée la situation est déterminante. Or l'unique intermédiaire entre les événements et l'opinion, ce sont les *médias* : terme générique recouvrant une réalité assez floue, mais qui est accepté et utilisé communément pour désigner l'ensemble des intermédiaires acheminant et traitant l'information du lieu de l'action jusqu'à ceux qui la demandent. Le monopole que détiennent les médias dans la

présentation de la "réalité" à l'opinion leur confère donc le rôle clé dans les prises en otage modernes.

Plan de la partie
En premier lieu, nous brosserons un portrait rapide des médias. Ce portrait n'a pas l'intention d'être une monographie exhaustive ; mais il nous semble utile d'insister sur certains traits de leur récente mutation pour pouvoir mieux en comprendre le rôle.
Nous montrerons ensuite qu'à l'examen des récentes prises en otage, il apparaît que, non seulement les médias influencent les prises de position de l'opinion, mais ils infléchissent le cours des événements et modifient le comportement des acteurs. Nous avons donné à ce mécanisme le nom de « filtre amplificateur » : ce terme physique présente l'avantage de suggérer que l'action des médias sur l'information et la réalité résulte moins souvent d'une volonté de truquer, que de la recherche mécanique d'une plus grande efficacité (et profitabilité) de la transmission d'information, dans un contexte hautement concurrentiel.
Dès lors, il appartient aux parties impliquées dans les mouvements sociaux de comprendre les règles du fonctionnement de cette mécanique médiatique pour éviter d'en être les victimes. Or, comme nous le verrons au troisième paragraphe, les différents protagonistes des prises en otage n'en ont pas tous pris la mesure et leur maîtrise de la communication en temps de crise est très variable.

1. Un rapide portrait des médias

1.1 Plusieurs types de médias

Les agences de presse
Grâce à un réseau de correspondants beaucoup plus vaste que les organes de presse, les agences de presse sont la principale source d'information pour la plupart des autres médias ; leur rôle est d'être au courant avant tous, de dégager les événements porteurs de sens et d'informer leurs abonnés en faisant « tomber » une dépêche.

Sur certains événements où les médias ne peuvent ou ne veulent pas envoyer d'équipe, les dépêches de l'AFP constituent la seule source d'information utilisée par les journalistes. Les journaux les plus modestes vont jusqu'à se contenter souvent de les retranscrire à l'identique dans leurs colonnes ; c'est particulièrement le cas de la presse quotidienne régionale, qui s'intéresse traditionnellement aux conflits agricoles de portée régionale, mais n'assure pas elle-même la couverture dans la plupart des cas. Dans certaines revues de presse que nous avons consultées, on pouvait lire jour après jour - et dans toutes les régions - les mêmes phrases décrivant le conflit, calquées directement sur la dépêche AFP. Quant aux journalistes qui retraitent le

contenu des dépêches, leur liberté d'interprétation est d'autant plus grande que les dépêches sont très laconiques.
Le premier tri effectué par les correspondants de l'AFP détermine donc presque irrémédiablement quel élément d'information sera retenu par l'ensemble des médias, et quel autre définitivement occulté. Plus généralement, le fait qu'une dépêche soit émise ou non sur un événement décide généralement si l'événement sera traité ou ignoré par la presse. Une dépêche est un déclencheur qui pourra provoquer la couverture de l'événement par les chaînes de télévision, de radio et les journaux.

A ce titre, la relation entre celui qui est l'objet de l'information et le correspondant spécialisé de l'agence de presse est fondamentale : elle est particulièrement entretenue par les responsables de communication des divers syndicats. Il n'y a pas à voir là une entente préjudiciable à l'objectivité de l'information, mais plutôt un échange de bons procédés entre ceux qui désirent obtenir l'information et ceux qui désirent la faire passer.

La radio

La radio est le média qui dispose de la plus grande confiance du public, comme en attestent des sondages récents. Les flashes d'information sont plus fréquents que ceux de la télévision. La radio accompagne ses auditeurs presque partout.
La radio la plus utile en matière de diffusion de l'information semble être France Info : cette primauté ne tient moins à son volume d'audience, qu'à l'immédiateté de la diffusion, et au martèlement dû à la répétition de flash en flash ; surtout, France Info est écoutée par les autres journalistes sur leur lieu de travail, et, telle une agence de presse radiodiffusée, a un effet d'entraînement reconnu sur l'ensemble de la presse. Elle est donc appelée en préférence par tout émetteur d'information, ce qui renforce encore sa position.

La presse écrite

La presse écrite se divise en presse nationale et presse régionale.
Les tirages de la presse nationale ne sont pas les plus forts ; mais son influence est capitale lors de la formulation du scénario de couverture de l'événement. Composée dans une urgence moindre (qui reste une urgence relative), elle est censée apporter une réflexion plus poussée sur l'actualité. Un journal de référence, comme le journal «le Monde», paraissant l'après-midi, sert de base de travail à l'élaboration des journaux télévisés de TF1 et de France 2 : la position de cette presse influe donc de façon notable sur celle de l'ensemble des médias.
La presse régionale est souvent oubliée lorsque l'on parle de façon générique des "médias". Pourtant son influence est considérable. Média de proximité, elle représente peut-être plus intimement les aspirations de l'ensemble de la population, et ses tirages sont souvent importants. Ces journaux sont rarement des journaux d'investigation, ils ne sont pas "meneurs" dans la fabrication de l'information, pourtant leur narration semble refléter celle que l'opinion se fait des événements. Leur lecture permet de resituer *a posteriori* les réactions épidermiques qu'ils ont pu susciter.

La télévision
Mais de tous les organes que recouvre le terme de média, le plus puissant et le plus influent est sans conteste la télévision. C'est aussi, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant, celui dont le rôle a le plus évolué dans l'histoire récente.

1.2 Un nouveau paysage médiatique, dominé par la télévision

Si l'on veut montrer que les médias ont favorisé l'éclosion du phénomène de prise en otage, il faut expliquer en quoi leur rôle a changé et par quel phénomène leur influence sur les mouvements sociaux s'est accrue au cours des dernières années

A première vue, il est difficile d'expliquer comment des chaînes, des journaux qui existent depuis des dizaines d'années ont pu voir de façon récente leur rôle s'infléchir ou s'accroître. De plus, on pourrait à bon droit objecter que l'importance des médias dans les mouvements d'opinion n'a rien de nouveau.

Certains traits objectifs méritent toutefois d'être cités. Ils témoignent des évolutions récentes, et expliquent au moins en partie la part croissante des médias dans la vie publique ; le rôle de la télévision est capital dans cette transformation.

L'apparition du marché de l'information
L'apparition de chaînes privées en France remonte aux années quatre-vingt. Les transformations que leur présence a induites dans l'ensemble de la profession ont progressivement façonné le visage des médias que nous connaissons aujourd'hui.

Avec l'apparition des chaînes privées, l'information devient avant tout un bien marchand dont la valeur dépend désormais exclusivement de la satisfaction qu'elle apporte au téléspectateur : ici, comme ailleurs, le client est roi. Celui-ci paye sa satisfaction par le truchement des annonceurs publicitaires : les chaînes privées entrecoupent leurs programmes de tranches publicitaires, qu'elles font payer d'autant plus cher qu'elles arrivent à développer leur audience. Au titre du programme le plus suivi (le journal de TF1 a été regardé en moyenne en 1999 une dizaine de millions de téléspectateurs chaque soir), et comme il constitue une «accroche» reconnue au programme du soir, le journal de 20 heures a une importance économique capitale ; l'attention des professionnels de l'information aux attentes des spectateurs est donc plus aiguë pour cette messe quotidienne de l'information en France que pour toute autre émission.

Ces effets sont amplifiés par la concurrence que se livrent les différentes chaînes pour se partager l'ensemble des ressources publicitaires disponibles, au *pro rata* de l'audience qu'elles peuvent assurer aux annonceurs. Qui plus est, parce qu'elles se financent partiellement par la publicité, ainsi que par un phénomène de mimétisme bizarre, les effets de la concurrence se manifestent

jusque chez les chaînes publiques, qui adoptent dans leur traitement de l'information un comportement d'acteur privé.

La télévision comme média de référence.
La transformation des habitudes de vie des Français au cours des dernières années s'est accompagnée d'un bouleversement de la hiérarchie des différents médias : le lectorat des quotidiens nationaux et locaux s'est progressivement réduit, à mesure que progressait la pénétration de la télévision dans les foyers. Cet ancrage irréversible de la télévision dans les mœurs actuelles est à rapprocher du fait que l'essentiel des populations actives et votantes est aujourd'hui constitué par des générations qui sont nées et ont grandi avec le petit écran.

La télécommande bouleverse le rapport à l'image.
Par ailleurs, la généralisation d'un confort lié à la télévision, l'usage de la télécommande, a changé radicalement le rapport à l'information venue de la télévision, en permettant ce qui est désormais communément appelé le *zapping*. Ce qui pourrait sembler un simple confort supplémentaire se révèle être à l'origine d'un changement majeur dans l'exercice du journalisme. En effet, la télécommande permet de fuir instantanément, et sans aucun effort, l'image qui ne suscite pas d'intérêt, que ce soit par l'agrément, la préoccupation, le dégoût ou l'horreur. L'audience, par le biais de la télécommande, est devenue extrêmement volatile, et a permis d'inverser le rapport de force tacite entre pourvoyeurs et consommateurs d'information. Celui qui propose l'information ou l'image en général, sait que quelques secondes peu conformes aux attentes des téléspectateurs peuvent faire chuter drastiquement l'audience.

1.3 Conséquences sur le traitement de l'information

Les conclusions que l'on peut tirer de cette nouvelle situation sur le fonctionnement de la télévision sont pour la plupart extensibles à tous les autres médias.

En premier lieu, l'instauration d'un marché concurrentiel et l'accroissement de la volatilité de l'audience, en accroissant la dépendance des médias vis-à-vis de leur public, les mettent dans la continuelle nécessité de séduire ; on peut gager que les répercussions de cette logique sur le choix et la présentation de l'information sont grandes.

Ensuite, la concurrence a créé une urgence dans le traitement de l'information qui peut être préjudiciable à sa qualité. La course à l'exclusivité engendre la précipitation, par la volonté de détenir l'information avant les autres. Cette précipitation ampute le temps de réflexion et de vérification nécessaire à la fiabilité de l'information.

Enfin, paradoxalement, cette même concurrence exacerbée induit un mouvement opposé à la course à l'exclusivité. L'urgence et l'intrication du tissu médiatique créent des phénomènes de suivisme : un média ne peut pas se permettre de laisser à ses concurrents l'exclusivité d'une information ; aussi, si le mouvement s'amorce autour de la couverture d'un événement, les médias en concurrence directe se mettront au pas, et assureront eux aussi la couverture. De ce fait, une simple rumeur, un battement d'ailes, s'il est susceptible d'attirer à lui l'amorce d'une couverture médiatique, peut déclencher un véritable ouragan.

1.4 Conclusion : les porte-voix de l'opinion

On a pu entendre à plusieurs reprises chez nos interlocuteurs des marques de défiance vis-à-vis des médias. Chez ceux qui ont été interviewés, et qui ont pu sentir combien le traitement opéré sur leur parole pouvait l'altérer, s'est développé presque immanquablement le sentiment d'avoir été trahi. Et le coupable de cette trahison n'est jamais " tel " journaliste, mais " les " journalistes : le procès ne trouve qu'un seul responsable collectif et impalpable, " les médias ". Nous avons pu constater au cours de nos entrevues avec les protagonistes des prises en otage que tous parlaient des médias en les incarnant et en leur donnant presque une volonté propre, qui, corrompue, serait à l'origine des errements qu'on leur reproche.

Nous voulons nous inscrire en faux contre cette idée, car le modèle qui pour nous se dessine n'est pas celui-là. Les médias ne sont que le reflet des attentes de l'opinion. Leur survie dépendant de leur capacité à capter l'attention de l'opinion, ils se moulent dans ce qu'ils pensent être la demande d'information. Mais ce faisant, ils conditionnent cette information, selon des modalités qui sont définies par la foule. Selon ce modèle, la volonté de l'opinion arrive à modifier par ses humeurs et ses désirs les traits de la réalité qu'elle observe à travers les médias.

Loin du complot médiatique, c'est plutôt l'image d'un média porte-voix des attentes du spectateur que nous aimerions dégager.

2. Le rôle des médias dans le conflit des routiers de 1996

Dans ce chapitre, nous dégageons les composantes du rôle des médias en nous appuyant sur l'exemple du conflit des routiers de 1996.

2.1 Installation du conflit

Ce n'est pas un hasard si, de plus en plus systématiquement, les organisateurs de blocages cherchent à obtenir la présence des journalistes sur les lieux dès les premiers moments leur action.

Tout d'abord, la présence des caméras empêche le recours à la force. Des images de répression musclée passeraient sans aucun doute au journal télévisé, car la violence capte immanquablement l'attention du spectateur. De telles images jettent l'opprobre sur les pouvoirs publics s'ils ont l'initiative de la violence.
Dans les conflits de routiers, le précédent le plus marquant a été l'incident de Phalempin, lors du conflit de 1992. Ce conflit donnait des routiers une image individualiste et violente et n'avait pas les faveurs de l'opinion ; encouragé par cette situation, les pouvoirs publics décidèrent de lever par la force, devant les caméras, un barrage établi à Phalempin, petite commune du Nord. L'opération fut un échec, et le soir même, les journaux télévisés retransmirent les images de chars militaires tentant piteusement de traîner un camion hors de la voie. Le tollé fut unanime et immédiat : on ne pouvait tolérer de voir l'Etat dans le double rôle du vandale et du tyran. Cet événement a fait date, et n'est certainement pas étranger à la relative frilosité des forces de l'ordre que l'on a pu constater dans les conflits de 1996 et 1997.

Ensuite, la présence des journalistes est indispensable parce que les médias en général et la télévision en particulier sont un moyen formidable pour révéler l'identité d'un mouvement. En effet, il est essentiel d'arriver à ce que dès l'entrée dans le conflit tous les manifestants se retrouvent autour de valeurs communes. L'action syndicale y contribue ; mais de l'avis des syndicalistes eux-mêmes, les médias parviennent beaucoup plus efficacement à donner un message clair dans lequel chacun se retrouve. A cela s'ajoute aussi le sentiment réconfortant de se sentir puissant, en vertu de cette règle tacite : si cette information passe à la télévision, alors elle est réellement importante.

2.2 Une modélisation du rôle des médias

Afin de rendre compte des principales caractéristiques de l'interaction qui existe entre le traitement médiatique de l'information et la réalité qu'elle est censée décrire, nous proposons dans ce paragraphe un modèle simple que nous avons baptisé «filtre amplificateur»

Ce modèle décrit plusieurs phénomènes successifs :

- le filtrage opéré sur la réalité à représenter ;
- l'amplification opérée sur les éléments sélectionnés en fonction de leur capacité à capter l'opinion ;
- la rétroaction sur la réalité décrite ;
- la déformation induite sur la revendication.

Filtrage

Quiconque a fait l'expérience de raconter un événement ou de confronter sa propre vision des choses à celle d'un autre témoin, doit renoncer à l'idée naïve selon laquelle il existe une façon unique de rendre compte d'un événement : toute narration commence par une sélection des informations qui paraissent pertinentes, un tri entre des éléments d'information, qui servent ensuite de matière première à un récit recréé par le narrateur.

On ne saurait tenir rigueur aux journalistes de cette opération que chacun pratique quotidiennement. En revanche, pour ne pas en être la dupe, il importe de connaître quels sont les critères qui président au choix *a priori* de ces éléments d'information. Certains de ces critères sont communs à tous les journalistes ; on constate en effet qu'il y a une certaine cohérence dans la façon de traiter les prises en otage : les médias de divers bords arrivent à faire émerger un consensus autour de l'événement, et nous n'avons pas relevé de différences fondamentales dans les conclusions dégagées. Voici trois de ces critères communs, et déterminants dans le choix des informations.

ooo

Lorsqu'une information se présente, elle se heurte à un contexte particulier, et cette confrontation déclenche d'inévitables associations. Pour le conflit des routiers de 1996, l'association au conflit des transports de 1995 a été immédiate. On pouvait donc croire que la sympathie que l'opinion avait accordée aux mouvements de 1995 allait aussi profiter au conflit de 1996 : les images et les discours élaborés en 1996 doivent donc être compris comme s'appuyant sur ceux des manifestations de l'année précédente.

L'information se heurte aussi à la culture commune à tous les journalistes. Pour ce qui concerne les conflits de routiers, la culture commune fait état d'une tradition de revendication violente et individualiste. De l'aveu d'un journaliste du Monde, les conflits de routiers rappellent toujours les peurs liées au "syndrome chilien", mouvement d'extrême droite qui avait aidé au renversement du gouvernement Allende : il plane donc plus que pour d'autres conflits, le fantôme de la déstabilisation politique, autre facteur incitant les médias à la couverture.

Mais, dans un contexte de marché concurrentiel de l'information, la règle essentielle est qu'une information n'est retenue que si les journalistes responsables de sa diffusion pensent qu'elle correspond à une attente du public.
On peut en trouver dans la couverture du conflit de 1996 diverses illustrations de ce phénomène d'anticipation des attentes de l'opinion. Suite au mouvement de 1995, extrêmement populaire, les journalistes convaincus que tout mouvement social sous le gouvernement Juppé jouirait encore des faveurs de l'opinion, avaient tout intérêt à donner des routiers une image " sympathique ". C'est ce qu'ils ont fait en montrant les routiers dans le froid, se battant les flancs autour de braseros, solidaires et unis, donnant l'image bonhomme d'un conflit pacifique.

C'est ce filtrage qui, pour chaque conflit, soulève les thèmes, fait naître les acteurs, propose un scénario.

Amplification

Les médias lancent l'amorce d'une image globale du conflit. Mais pour que celle-ci prenne une véritable ampleur il faut qu'il s'opère un phénomène de

bouclage entre les acteurs des conflits et les journalistes qui sont leur porte-voix.

En couvrant l'événement, les médias font apparaître des problématiques, et se servent d'un vocabulaire particulier, qui a été façonné pour être facilement assimilable par le public. Tous ces concepts, présents à l'origine dans le discours de revendication, mais épurés et simplifiés par les médias, signalent aux manifestants les aspects à mettre en exergue pour servir leur cause : si les " acteurs " se conforment au rôle qu'on leur souffle, ils seront plus facilement sélectionnés par les médias pour illustrer et confirmer leur scénario explicatif.
Notons que cette création médiatique est collective, et de ce fait échappe à chacun des intervenants, organe de média ou bien manifestant.

L'exemple le plus frappant dans le conflit de 1996 est celui de l'émergence de la revendication de la "retraite à 55 ans." Lors des premières négociations avec le patronat, les syndicats ont présenté une liste de revendications, dont les premières lignes étaient occupées par la revalorisation des salaires et l'aménagement du temps de travail ; en cinquième ou sixième position, venait la demande d'un " congé de fin d'activité ", en l'obtention duquel, de l'aveu même des syndicalistes, personne ne croyait. Sentant qu'il y avait là une possibilité de lier son sort à celui des pouvoirs publics (en faisant supporter à l'Etat une partie des dépenses), le patronat a déclaré dès le premier soir (22 novembre) qu'il considérait « comme bien fondée la demande des conducteurs salariés de pouvoir disposer d'une retraite à 55 ans » (*Le Monde* du 26 novembre), utilisant ainsi pour la première fois la formule de "retraite à 55 ans." Dès le lendemain, cette formule faisait la "une" de la plupart des grands quotidiens, d'où elle s'est imposée progressivement, d'abord dans la présentation du conflit par les journalistes, puis dans le discours des grévistes, enfin, forçant la réalité à suivre les mots, comme sujet prioritaire à l'ordre du jour des négociations : à l'issue du conflit, ce point fait l'objet d'un accord, alors que les questions du salaire et du temps de travail restaient en suspens. Aujourd'hui encore, bien qu'impropre, l'expression de "retraite à 55 ans " est toujours largement employée pour désigner ce conflit.
Sans surestimer le rôle du discours médiatique, ni sous estimer les autres facteurs d'explication (notamment la pression patronale et la volonté des responsables politiques de privilégier une question sur laquelle un accord pouvait être assez facilement trouvé, quitte à engager des fonds publics), on peut penser que ce feu de paille n'aurait pas aussi bien pris, si, dès l'origine, les journalistes n'avaient pas choisi de faire de "la retraite à 55 ans" le centre de leur discours ; et sans doute ce choix n'aurait-il pas été possible sans le précédent de la retraite anticipée des routiers, octroyée un an plus tôt à l'issue d'un conflit fortement médiatisé et très populaire.

La couverture médiatique peut donc orienter les revendications, qui devraient idéalement jaillir des désirs des manifestants. Ce bouclage permet de créer des éléments de narration qui aplatissent la diversité originelle de la réalité, et imposent une vision qui, bientôt partagée par tous, obtient une valeur de vérité.

Au terme de ces processus de filtrage et d'amplification, l'ensemble des acteurs partage une vision de la réalité, un scénario cohérent et vraisemblable, mais qui peut parfois être étonnamment lointain du phénomène original. C'était encore le cas en 1996 : tous les discours des responsables publics et économiques, des hommes politiques, des représentants d'organisations patronales, et même de bien des citoyens anonymes (qui s'exprimaient dans les *courriers des lecteurs* des divers journaux) traduisaient une même préoccupation : celle de voir le blocage des voies de circulation étouffer rapidement l'activité économique du pays, et rajouter au fléau du chômage ; ces craintes trouvaient leur justification chaque soir dans les images de files de poids lourds bloqués le long des autoroutes, ou dans les cris d'alarme de tel ou tel industriel en menace de rupture d'approvisionnement, aussitôt relayés par les médias. Une chose était donc certaine : l'économie nationale ne sortirait pas indemne de cette nouvelle épreuve.
Or, a posteriori, il est bien difficile d'en retrouver une confirmation *valable a posteriori* : on ne note dans les statistiques aucun infléchissement de l'activité économique ou du trafic routier de marchandise **(document 7)**. En somme, comme le résumait d'un mot un responsable patronal, « ça roulait, sauf à la télé ! » Une centaine de barrages routiers suffisent largement à occuper tous les écrans de télévision, et, en période de chômage, à entretenir la psychose d'une paralysie de l'activité, mais ne sauraient bloquer toute circulation de marchandise sur le réseau routier de France.

Entre la perception du blocage total, et la réalité d'un blocage très partiel, il y a la place du pouvoir d'amplification des médias. En d'autres termes, les médias ont donc complété la prise en otage réelle par une prise en otage virtuelle.

Gommage

Le scénario dégagé est une création collective, et échappe à tous ceux qui ont participé à son élaboration. Propriété d'aucun, il est la propriété de tous, et tous le défendent, car il en va de la crédibilité de chacun. Si bien que, lorsque surgit un élément en contradiction avec la lettre du scénario, s'il n'a pas la force propre de l'infléchir, alors il est complètement gommé.

Par exemple en 1996, quelques jours après le début du conflit, un chauffeur allemand, tentant de forcer un barrage à Dijon, a été molesté, et s'est retrouvé dans le coma. Cette information remettait en l'image donnée jusque-là d'un mouvement pacifique et bon enfant. Les journaux auraient pu monter l'événement en épingle et titrer sur un retournement du conflit, sur un passage à la violence. Il n'en a rien été, et l'événement a été gommé. Les médias ont à peine cité le passage à tabac, et ne l'ont pas repris par la suite.

Pertinence du scénario

Les scénarios créés ont des fortunes diverses : ils arrivent plus ou moins facilement à entretenir l'attention selon qu'ils incluent ou non les ingrédients que goûte l'opinion. Mais c'est la narration même qui rend un scénario "vendable" ou pas au grand public.

A la fin de l'année 1998, durant la même semaine, pendant que les agriculteurs de montagne bloquaient la Maurienne, les éleveurs porcins manifestaient leur colère dans toute la Bretagne. Les subsides réclamés étaient comparables (un rapport de un à trois), la quantité de personnes impliquées aussi. Pourtant, si tous les médias ont couvert les manifestations d'éleveurs porcins, seule la presse régionale s'est fait écho du blocage de la Maurienne. L'explication la plus plausible repose dans les différences de scénario.
Pour la Maurienne, le scénario était complexe : les agriculteurs de montagne, dont les activités sont mal connues du grand public, demandaient à être subventionnés pour les handicaps naturels ainsi que pour l'entretien du paysage auquel ils contribuent. Il est difficile de trouver là un recoupement avec des préoccupations communes à tous.
Pour les éleveurs porcins, en revanche, tous les ingrédients référaient à des préoccupations collectives quotidiennes. Par exemple, le porc est une viande peu chère et populaire, et constitue, aux dires des représentants syndicaux, un produit symbolique, au même titre que le fromage ou le vin. Ensuite, les agriculteurs manifestaient contre une chute brutale du cours de la viande due au retour sur le marché des compétiteurs européens exclus deux ans auparavant suite à la fièvre porcine : la crainte de la concurrence européenne et de l'insécurité alimentaire servaient donc de toile de fond à leur discours.

En définitive, on voit que ce n'est pas l'importance effective du problème, qui se mesure en termes humains ou financiers, qui détermine la couverture médiatique - et donc conditionne l'attention qu'y accorde l'opinion -, mais les qualités de narration du scénario proposé pour lire le conflit.

3. Les différents protagonistes face aux médias

Les différents protagonistes, syndicats, patronat et Etat sont diversement préparés à l'utilisation des médias dans un contexte de prise en otage médiatisée.

Les syndicats apprennent à maîtriser de mieux en mieux leur image. Mais il faut remarquer que la balle est naturellement dans leur camp : étant à l'origine de la prise en otage, ils peuvent préparer leur effort de communication. De plus en tant que partie revendicatrice, ils ont plus de facilité à susciter la compassion du public, dont nous avons vu l'importance en première partie.
L'exemple de la FNSEA est particulièrement frappant. Voulant réformer son image, elle se tourne vers le grand public et utilise à cette fin les méthodes les plus efficaces pour attirer les médias lorsqu'ils sont nécessaires. Elle a compris que quelques bonnes images valent mieux qu'un long discours. Elle sait parfaitement quels sont ses les atouts médiatiques comme, par exemple, le pouvoir télégénique des animaux ; lorsque les éleveurs sont impliqués,

l'exhibition des animaux est systématique, et parvient à déplacer sans coup férir les caméras. De même, on ne peut s'empêcher de décerner la palme de la prise en otage aux jeunes agriculteurs, qui, pour attirer l'attention sur la situation des producteurs de blé, ont transformé en 1990 l'avenue des Champs Elysées en gigantesque champ de blé, offrant au monde une des plus belles images de l'avenue.

Le patronat nous est apparu très en retrait, loin d'une gestion aussi "fine" du rapport avec les médias ; c'est particulièrement vrai dans la profession du transport routier, handicapée par l'atomisation du secteur. Les responsables sont conscients de cette faiblesse, et des efforts réels sont entrepris pour essayer d'y remédier. Mais, soit scrupules déontologiques, soit manque de pratique, ces actions ne paraissent pas adaptée au monde médiatique d'aujourd'hui ; l'idée domine que la profession est injustement victime d'une collusion entre journalistes et syndicats, et qu'il semble vain d'espérer changer la situation. Il aurait pourtant été judicieux de rechercher une plus grande médiatisation des dommages réels causés par le blocage : par exemple en multipliant les images de petits entrepreneurs obligés de licencier ou de fermer boutique à cause de l'asphyxie économique.

Il est difficile de tirer des conclusions générales en ce qui concerne l'Etat. L'administration française n'a pas de réel pouvoir de parole ; comme le patronat, elle est consciente des faiblesses de sa communication, qui reste timorée et rétive, mais ne semble pas davantage que lui prendre la mesure des nouvelles règles du jeu médiatique. Quant aux gouvernements, leur gestion de la communication dépend considérablement de la personnalité des équipes et des ministres impliqués, de leur habileté médiatique et de la politique qu'ils décident de mettre en œuvre. Indiscutablement, le gouvernement de M. Jospin s'est révélé plus habile sur le terrain de la communication en 1997 que ne l'avait fait celui de M. Juppé un an plus tôt : alors que celui-ci, échaudé par les échecs de 1995, s'était totalement éclipsé derrière des ministres peu médiatiques, celui-là a pris la parole plusieurs fois pour manifester aux Français de à quel point le blocage des chauffeurs routiers le préoccupait personnellement.

4. Vers une dérive de la revendication ?

On constate donc un certain décrochage de la couverture médiatique par rapport à la réalité à décrire : que ce soit sur l'importance du sujet ou sur son ampleur. Pourtant, plus que la chose, le signe de la chose importe : ceux qui manieront le mieux les signaux d'appel et les symboles lourds du sens attendu par l'opinion, arriveront à attirer les médias dans leur jeu.

Jusqu'à présent, dans les exemples qui nous ont intéressés, ce décrochage était bien présent, mais le plus souvent involontaire. Or on peut s'attendre à ce que, à mesure que les manifestants affineront leur utilisation de la puissance

déléguée par les médias, ils chercheront à en tirer le meilleur parti - quitte à mettre en scène l'illusion de la prise en otage.

Or cette tendance à instrumentaliser la couverture médiatique ne comporte-t-elle pas un risque de dérive de la revendication ? On peut penser que la pression causée par la couverture médiatique, l'inévitable narcissisme qu'elle suscite, fassent perdre aux plaignants le fond de leur revendication. On ne peut pas être spontané, et déterminer la stratégie de communication qui rendra la spontanéité évidente aux yeux de l'opinion.

Troisième partie
Les prochaines étapes : Optimisation médiatique et optimisation physique

en quelques mots...

On peut s'attendre, à l'avenir, à deux types d'évolution de la prise en otage.

- Le bras de levier médiatique devrait permettre à des groupes disposant d'un faible pouvoir de nuisance physique de réaliser des prises en otage symboliques dont l'effet médiatique serait sans commune mesure avec leur blocage physique. C'est déjà, depuis quelques années, le cas des associations des « sans ».
- Fortes de leur crédibilité actuelle, les organisations ayant atteint le stade de la prise en otage médiatisée pourraient désormais passer à une stratégie moins coûteuse de dissuasion, dans laquelle le blocage effectif ne serait plus utilisé qu'en dernier recours.

Malgré les progrès des organisations syndicales en matière d'organisation et de communication, l'équilibre sur lequel repose la prise en otage médiatisée, entre l'action physique et la couverture médiatique, est toujours précaire : car il repose sur l'alliance contre nature de la nuisance au public (pour attirer la caméra), et de la recherche de son soutien (pour garantir l'efficacité politique du blocage).
Dès lors, deux stratégies sont possibles : aux manifestants qui sont prêts à prendre le risque de voir leur action dépendre entièrement des médias, la force du bras de levier médiatique offre la possibilité d'accroître leur efficacité politique en limitant la gêne réelle causée au public ; ceux qui, au contraire, veulent contrôler au mieux leurs actions, chercheront à dissocier les opérations de communication et les actions de blocage. Nous étudions ici successivement ces deux cas de figure.

1. Vers la prise en otage symbolique

1.1 L'effet levier médiatique au service de manifestants démunis

La partie précédente a montré, dans le cas des conflits de routiers et d'agriculteurs, quelle différence il peut exister entre le scénario explicatif de la réalité, formulé collectivement par les médias et les acteurs d'un événement (la France est paralysée par les routiers) et la réalité (les camions passent, il n'y a pas de ralentissement observable sur les courbes d'activité). Cette amplification résulte d'un effet d'entraînement propre aux médias, lorsque le sujet se prête à une dramatisation porteuse.

Dès lors, on peut imaginer que des groupes de revendication, qui ne disposent pas d'un fort pouvoir de nuisance, utilisent ce formidable effet de levier médiatique pour porter leur cause au cœur du débat public, en n'opérant plus qu'une prise en otage symbolique. Une énergie minime, mais utilisée à bon escient et amplifiée par l'effet de la médiatisation, peut avoir des retombées massives ; par exemple, en prenant en otage un lieu symbolique, en mettant en scène un scénario où les journalistes pourront lire une métaphore de la souffrance de l'occupant, on peut suggérer un état de crise qui appelle l'attention d'une grande partie de la population, et monopolise un temps de couverture en totale disproportion avec le dommage réel causé par l'occupation. Contrairement à ce que l'on a vu jusqu'ici, la médiatisation n'est plus alors un épiphénomène, mais l'unique instrument de la prise en otage.

Pour en trouver des exemples actuels, nous nous sommes penchés sur les associations de « sans » : sans logis, sans emplois, sans papiers. Ces causes concernent des populations hétérogènes, le plus souvent démunies et fragilisées, et chez lesquelles il est très difficile de susciter une adhésion. De plus, leurs maux sont ceux de minorités, préoccupations *a priori* peu communicables à l'ensemble de la population. La médiatisation de leur cause est un moyen beaucoup plus efficace que le militantisme classique pour arriver à donner une image fédératrice et lancer le débat, et finalement être entendu. En d'autres termes, la médiatisation sert de révélateur à l'identité d'un groupe en créant un dialogue avec l'opinion, selon les mécanismes que nous avons exposés pour le cas des routiers et agriculteurs. Cette médiatisation utilise plus que jamais la *victimisation*, moyen le plus efficace pour que l'opinion arrive à s'identifier au problème mis en scène. Plus loin encore elle leur a permis de rentrer en contact avec la fraction du public prête à appuyer leur militantisme, qui, par son soutien humain autant que financier, leur permet de se développer dans la réalité autant qu'ils avaient pu le faire dans le monde virtuel des médias.

Si ces populations peinaient à se fédérer et se retrouver autour d'une identité commune, c'est aussi par manque d'un interlocuteur, préalable essentiel à l'établissement d'un dialogue et d'une négociation. La médiatisation oriente le débat pour que, lorsqu'on ne peut trouver de coupable, on se tourne systématiquement vers l'Etat pour qu'il assume la responsabilité du problème. De ce point de vue, la médiatisation joue encore le rôle de catalyseur d'identité.

Pour des groupuscules auxquels ni la représentativité vis-à-vis des populations victimes, ni la force de frappe ne donnent *a priori* le droit à la parole, la prise à témoin doit reposer sur une médiatisation provoquée, une connaissance minutieuse des mécanismes médiatiques, une communication intelligente. Ce n'est qu'en maîtrisant leur communication, en commençant à mettre en scène les actions de revendication que les manifestants, qu'ils aient été conseillés ou qu'ils aient fait preuve d'un talent particulier pour la médiatisation, ont pu donner à leurs associations une véritable ampleur.

Nous n'avons pas eu à cœur de débattre sur la légitimité de ces méthodes qui ressemblent parfois à de la manipulation. Nous avons simplement essayé de

dégager une tendance en train de s'épanouir dans le paysage revendicatif français.

Nous nous sommes concentrés sur trois mouvements dont les actions illustrent bien ce phénomène : le DAL (Droit Au Logement) ; AC ! (Agir contre le Chômage) ; le collectif des sans papiers, formé à la suite de l'occupation de l'église Saint Ambroise. Ces exemples nous intéressent car ils illustrent l'évolution que nous avons citée, mais aussi parce qu'ils sont le lieu d'un activisme et d'une remise en question des fondements de la société, dont le pouvoir d'agitation est aujourd'hui reconnu.

Présentation des associations de « sans »

Ce terme d'association des « sans » est apparu suite au mouvement de 1995. Ne voulant être exclus du dialogue qui s'instaurait entre syndicats, patronat et Etat, quelques associations représentant des « exclus » se sont regroupées : les revendications communes étaient, entre autres, la redistribution des richesses et la réduction massive du temps de travail, sans baisse de salaires. Ce regroupement a donné lieu à des débats organisés à Beaubourg du 15 au 20 décembre 1995, ainsi qu'un « appel des sans », qui se voulait un manifeste. On y retrouvait notamment DAL, AC !, Droits devant, et comme signataires de l'appel, des syndicats comme CGT Ile-de-France et SUD.
Un tel regroupement visait à obtenir une taille digne de faire d'eux une véritable force de revendication. Il leur a aussi permis de croiser leurs expériences et d'affirmer leurs identités. Des relations de bonne entente les font se soutenir mutuellement lors des actions intentées par chacune des associations. Le contact a facilité l'essaimage des modes d'action, et de l'avis de la plupart, le DAL s'est imposé comme meneur, ayant développé avant les autres des techniques de prise à témoin efficacement médiatisées.

1. <u>Sans logis</u>

Les manifestations de sans logis ne sont pas récentes. Au début du siècle, Georges Cochon organisait à la tête de la « fédération des locataires » des actions collectives de mal logés, faisait construire des baraquements aux Tuileries, dirigeait des tintamarres nocturnes (le « raffut de la Saint Polycarpe ») dans les quartiers bourgeois. *"Tous les locataires doivent s'unir pour lutter contre les privilèges des propriétaires"* : les actions étaient dirigées contre « Monsieur Vautour », parangon gracieux du propriétaire. Le 12 avril 1913 il investit l'Hôtel de Ville de Paris avec plusieurs milliers de sans-logis. Il tenta par la suite d'installer quelques familles dans l'église de Madeleine. A la tête d'une manifestation de plus de 15 000 personnes, il réquisitionna la caserne du Château d'eau, place de la République à Paris, pour un cinquantaine de familles mal logées. L'hôtel de La Rochefoucauld fut aussi investi.
Un pionnier... Son nom a connu la postérité en donnant à la langue une expression : un tour de *cochon*.

Nous allons essentiellement parler de Droit au logement (DAL), mais il faut signaler que ce mouvement n'a pas le monopole de la défense des sans logis : le Comité des Sans Logis (CDSL) s'est aussi illustré dans l'occupation de la rue du Dragon, et milite au sein de « Droits Devant ! ».

Le DAL a été créé en 1990 à Paris. Les diverses occupations d'immeubles des années quatre-vingt ont fait surgir des leaders comme Jean-Baptiste Eyraud et Jean-Claude Amara. A l'origine, des familles de mal logés et des expulsés se retrouvant à la rue, aidés par des militants bénévoles, se fédèrent autour de quatre axes :

- accueillir les sans logis ;
- constituer les dossiers de prise en charge, les faire adhérer au DAL pour les fédérer ;
- organiser de luttes collectives ;
- faire avancer l'idée d'un droit au logement.

Les problèmes liés au logement cadrent avec des préoccupations premières de l'opinion, et ce de façon double : parce que, dans les temps d'incertitude, la détresse liée à la perte de logement est partagée par beaucoup ; parce que la violation de propriété a un fort pouvoir de fascination dans le pays européen où la quantité de particuliers propriétaires de leur logement est une des plus fortes. Il fallait donc établir un lien entre l'opinion susceptible de considérer le problème des sans-logis, et les acteurs de la revendication. Le succès du DAL a été, par l'intelligence de ses meneurs, de médiatiser de façon efficace leurs actions, et d'en tirer tous les fruits.

Les premières actions du DAL sont l'organisation de campements au début des années 90. Aidées par des équipes qui assurent un soutien logistique efficace, les familles mal logées occupent des terrains vagues ou publics ; elles se réunissent dans des tentes et des baraquements. Les manifestants veulent attirer l'attention des pouvoirs publics pour résoudre leurs problèmes au cas par cas. Durant l'été 91, lors du campement du Quai de la gare, et ensuite en 1992 au campement de Vincennes, sous des chapiteaux, les colloques s'organisent, le débat s'anime et prend forme. Quelques personnalités comme Monseigneur Gaillot ou l'abbé Pierre rencontrent les leaders. Les revendications se précisent : il s'agit d'obtenir l'application de lois de réquisition datant de De Gaulle, et jamais appliquées par les préfectures.

Ayant acquis une légitimité vis-à-vis du milieu qu'ils représentent, et désormais connus par les pouvoirs publics, les membres du DAL relancent les occupations d'immeubles, les « squats » qui étaient plutôt caractéristiques des années quatre-vingt . Ces occupations lésaient des bailleurs sociaux, ou visaient des immeubles laissés à l'abandon en vue d'une spéculation immobilière. On pourrait voir là un pas en arrière dans la prise à témoin : s'en prenant à des intérêts particuliers, et de façon localisée, il était difficile de compter sur la couverture instantanée des médias. En fait ce fut l'inverse qui se produit car ces occupations ont été habilement mises en scène, et c'est de cette époque que date la notoriété du mouvement.

Deux actions ont porté le DAL sur le devant de la scène : l'occupation du 41 de la rue René Coty en 1993, et celle de l'immeuble du 7 rue du Dragon le 18 décembre 1994. Dans les deux cas, des familles mal logées ont été installées. La première marque le début du parrainage de l'abbé Pierre, la seconde, plus préparée, est caractéristique de la mise en scène de la non violence, deux points que nous traitons plus loin.

Le succès de ces occupations n'a pas été uniquement médiatique, et le talent des meneurs du DAL s'est aussi illustré dans la négociation avec les pouvoirs publics ou encore dans la mise en place des fondements de l'association. D'un côté ils ont propulsé la cause des mal logés au premier plan du débat public, ce qui entraîna le Conseil Constitutionnel à statuer le 19 janvier 1995 que « le droit à un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle ». Plus loin encore, la rue du Dragon a contribué à faire de la précarité un des thèmes phares de la campagne présidentielle de 1995 : cette campagne sera marquée par la naissance de l'expression « fracture sociale », empruntée par Jacques Chirac à Emmanuel Todd.
Le DAL essaime alors en province où se constituent des annexes autonomes, et on voit là son succès le plus tangible : le crédit médiatique et éphémère a aidé à convertir un mouvement spontané en association organisée.

2. Sans emploi.
Durant les années 90, la hausse du chômage nourrit au sein de l'opinion une inquiétude accrue sur l'avenir de l'emploi. Mais les chômeurs, qui forment une partie de plus en plus conséquente de la population active, sont toujours insuffisamment pris en compte par les grands syndicats.

L'association AC ! (Agir contre le Chômage) n'est pas une association mais se définit elle-même comme un « réseau de réseaux luttant contre le chômage, la précarité et les exclusions». Elle est née en 1993 suite à un appel de syndicalistes et de militants associatifs : organisant des marches de la Province vers Paris, elle assure un défilé de 30 000 manifestants au printemps 1994. On y trouve des non chômeurs qui ont une expérience de militant, dont beaucoup sont issus de SUD, des chômeurs qui ont de graves problèmes matériels, et même « des marginaux qui ne sont reliés à la société que par ce type de structure » (Sophie Maure). Même si elle a acquis une certaine notoriété depuis 1995, l'association ne s'est pas développée, et demeure une simple instance de lobbying : contrairement au DAL, il n'y a pas d'assistance aux personnes représentées.

Nous avons relevé deux moments de l'action de revendication d'AC ! : l'occupation de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm le 17 janvier 1998, et les occupations avortées des Assedic de la fin 1998. L'intérêt de ce choix est de mettre en évidence la relation entre le succès de la médiatisation et le succès de l'opération.

L'occupation de la rue d'Ulm fait partie des tentatives de déstabilisation du gouvernement Jospin, mouvement répondant au nom paradoxal de « grève des chômeurs ». Les mouvements de solidarité entre étudiants de la Montagne Sainte-Geneviève et chômeurs n'allaient pas sans rappeler les actions de mai 1968. Cette association d'idées avait déjà été soulevée lors des manifestations de 1995, et la crainte de voir surgir un mouvement désordonné et violent ne pouvait qu'attirer la couverture médiatique en même temps que le débat.

Les occupations d'Assedic ont donné de mauvais résultats. Systématiquement évacuées par les forces de l'ordre et fustigées par Lionel Jospin, ces mouvements ne sont pas parvenus à attirer les médias, car ils ne suivaient aucune stratégie médiatique : ils étaient délocalisés dans toute la province,

sans coordination ; les Assedic n'ont pas d'impact visuel particulièrement percutant ; et surtout, leurs revendications trop « salariales » pour des chômeurs (primes de fin d'année), ainsi que leur véhémence incontrôlée les ont décrédibilisés en tant que victimes. Le gouvernement Jospin qui a clairement communiqué sur la défense de l'intérêt collectif (les Assedic sont à tout le monde, pas à une poignée de manifestants) n'a eu aucune difficulté à être ferme.

3. Sans papiers.
Le mouvement des sans papiers est celui qui a le mieux optimisé le rapport entre l'importance réelle de l'occupation physique et le battage médiatique induit. Nous nous bornerons à étudier l'occupation de l'église Saint-Bernard, qui a véritablement lancé le débat des sans papiers.

Les moyens des sans papiers, plus encore que pour les mal logés et les chômeurs, étaient infimes, car ces populations vivaient dans une semi-clandestinité.

L'occupation de l'église Saint Ambroise avait été peu médiatisée ; mais elle a servi de galop d'essai, ainsi que d'avertissement aux les médias, qui ont pu orchestrer une belle couverture de l'occupation de l'église Saint-Bernard. Ce blocage en soi n'avait rien de paralysant. Mais le symbole était assez fort pour provoquer une couverture quasi obsessionnelle : ces quelques familles africaines campant dans cette église ont occupé les journaux pendant plus d'une semaine. Comme on le verra, cette occupation est une œuvre collective ; mais elle repose aussi sur le leadership d'Ababacar Diop, sans papier sénégalais ayant fait des études et doué d'une forte capacité d'entraînement.

A cette époque, le gouvernement Juppé vivait ses dernières heures . La gauche apporta au mouvement un soutien qu'elle démentira une fois arrivée au pouvoir : une des premières actions du gouvernement Jospin sera de faire évacuer l'église. Mais les sans papiers ont ainsi obtenu que leur problème ne soit plus ignoré de personne ; depuis lors, il n'y a pas un ministre de l'intérieur qui ne soit en priorité questionné à ce sujet.

1.2 Quelques traits caractéristiques de la médiatisation des « sans »

La connaissance des médias

Si les associations de « sans » ont pu se faire connaître alors que leur pouvoir de nuisance est très limité et qu'elles sont totalement démunies face à l'intervention des forces publiques, c'est qu'elles ont su utiliser plus intelligemment le porte-voix offert par les médias. Cet apprentissage a été bien sûr progressif : c'est cette expérience qui a distingué les associations et leur a donné leur force relative ; la prééminence reconnue au DAL en découle.

Dans les années 80, une tentative de prise à témoin de l'opinion annonçait la conquête médiatique des années 90. Lors de la campagne présidentielle de 1988, le QG de campagne de Raymond Barre a été pris d'assaut par des exclus pour le forcer à dire devant les caméras que le problème des mal-logés

le préoccupait, thème complètement absent de la campagne. Seuls FR3 et M6 ont couvert l'événement, qui a eu peu de retentissement, mais avait valeur de signe avant-coureur.

Connaître les médias, c'est en maîtriser la hiérarchie, savoir en quoi une action peut les intéresser, et arriver à tisser des liens avec les pourvoyeurs d'information. Aujourd'hui, une association comme le DAL a parfaitement intégré les règles élémentaires de la prise à témoin. Le DAL est conscient que son espace de parole est limité, et ses appels à témoin sont effectués à intervalles mesurés. Les responsables savent qu'ils doivent associer leur action à un thème d'actualité, sans toutefois rentrer en compétition avec une information risquant de détourner l'attention. Lorsque nous les avons rencontrés en mai 1999, ils invitaient des candidats aux élections européennes à visiter des taudis de Paris, et contactaient les diverses chaînes pour couvrir la visite. On voit là un exemple assez subtil du pacte tacite qui se noue « preneurs à témoin » et médias : l'association propose aux journalistes une scène susceptible d'attirer l'attention du public sur l'action de politiciens, sommés de donner des preuves tangibles de leurs convictions.

Une tendance nouvelle est à signaler, car elle bouleverse le rapport des minorités aux journalistes : l'utilisation d'Internet. On peut s'étonner que des minorités soient au fait des nouvelles technologies de l'information ; pourtant, que ce soit de leur propre chef ou avec l'aide de militants bienveillants, Internet leur offre la possibilité d'exposer à frais presque nuls leurs actions et leurs revendications aux yeux du monde entier, à toute heure et en tout lieu. L'opinion n'a certes pas les yeux braqués sur les sites de militants ; mais le site permet à chaque journaliste spécialisé de rentrer en contact direct avec les militants, et de voir exposés de façon exhaustive tous leurs griefs. On évite ainsi la simplification du scénario inhérente aux ricochets de l'information. Le permet de plus de créer une communauté virtuelle de sympathisants, en leur offrant une tribune où ils peuvent envoyer leurs messages de soutien et participer au débat.
L'exemple le plus intéressant est celui des sans papiers. Leur leader Ababacar Diop est informaticien, et a lancé le site sur un serveur de San Francisco quelques jours avant l'occupation de l'église Saint-Bernard. Le site http://www.bok.net/pajol expose bien sûr les actions militantes, mais aussi, par le biais d'une liste de diffusion, avertit toutes les personnes intéressées de l'actualité des sans papiers. Ecrit dans plusieurs langues et dialectes, il a aussi pour but de fédérer et de galvaniser les sans papiers.

La mise en scène

Pour que l'opinion s'émeuve, il faut que la détresse lui soit manifestée de façon évidente. Or il faut arriver à le faire lorsque les journalistes sont présents. Dès lors, une préparation de la prestation est la meilleure stratégie pour arriver à faire passer les revendications spontanées. Toutefois on se heurte à ce paradoxe : il faudrait feindre la spontanéité ...
Pour les trois cas que nous avons considérés, il semble que c'est la mise en scène consciente, plus que la gravité intrinsèque du problème à l'origine des blocages, qui a attiré l'attention des médias et lancé le débat. La mise en scène, critiquable si on veut continuer de croire à des mouvements purement

spontanés, semble être un passage obligé pour que le conflit dure jusqu'à ce que les revendications soient entendues. Pour ce faire, les associations apprennent par elles-mêmes, et sont parfois aidées par des professionnels bénévoles : ainsi on dit qu'Ariane Mnouchkine, femme de théâtre, a supervisé la mise en scène de l'occupation de Saint-Bernard.

La mise en scène des mouvements d'exclus repose sur plusieurs éléments, parmi lesquels on peut citer les suivants :

- la mise en évidence de leur statut de victime ;
- la mise en évidence de leur non-violence ;
- le choix de lieux symboliques ;
- le choix d'un parrain, personnalité médiatique qui leur sert de porte-égide.

1. La *victimisation*

Les cas des routiers et des agriculteurs ont montré qu'un des moyens les plus efficaces pour gagner à soi l'opinion est de s'ériger en victime. Les exclus n'avaient pas à feindre pour rentrer dans cette catégorie : il leur restait toutefois à le faire savoir.
Le DAL préconise par exemple aux squatters de camper devant les logements occupés, à même la rue, pour être vus. Pour le mouvement des chômeurs, la méthode est beaucoup plus archaïque, héritée des mouvements syndicaux ; elle passe par un discours critique envers le « système capitaliste néo-libéral ».

D'autres techniques, beaucoup plus sophistiquées, impliquent une mise en scène subtile de la victimisation. Prenons en particulier les superbes photographies de Florisa Haerdter **(documents 8-9)**. On y voit **(document 8)** des femmes assises ou couchées, entourées de leurs enfants. On ne voit presque pas les hommes. Dans ce cliché **(document 9)** où les personnages ont été délibérément placés devant un autel, entre sainte famille et sainte conversation, un homme, au visage juvénile, rappelle le saint sur le vitrail situé au-dessus de lui ; ses bras pliés contre le ventre suggèrent la prière, mais ses poings sont serrés, comme le saint serre derrière lui le fléau de son martyre.
Ces images jouent volontairement sur les paradoxes de cette occupation. L'image la plus mise en scène est forcément la plus marquante et la plus signifiante.

2. L'occupation d'un lieu symbolique

En choisissant un lieu symbolique lors d'une occupation, on augmente les contrastes naturels de la situation, on donne du relief, et on prépare le travail des médias, qui devront essayer de trouver un sens inédit, tout en faisant cadrer l'événement avec les préoccupations du moment.
L'apogée de la popularité du DAL a été atteint lors de l'occupation du 7 rue du Dragon, le 18 décembre 1994. Il est intéressant de se pencher sur ce cas, car si la médiatisation a été énorme, le choix de toutes les « composantes » de cette occupation en font un coup de maître. La rue du Dragon se trouve à deux pas de Saint-Germain, quartier bourgeois réputé internationalement pour son agitation intellectuelle passée et ses boutiques de luxe. L'immeuble visé devait

être démoli pour céder le pas à des logements cossus. Dans ce décor, les familles aux origines diverses détonnent. La date elle aussi était symbolique : une semaine avant Noël, le parallèle était instantanément tiré entre ces familles expulsées en quête d'un toit et la naissance du Christ dans une crèche (question à J.B. Eyraud, président de DAL, le 24 décembre 1996, tiré de l'Humanité, Dominique Bari : « - Que représente la période de Noël pour une organisation comme la vôtre ? – Nous disons que Jésus est né dans un squat »).

Les chômeurs, en envahissant l'Ecole Normale Supérieure, sont parvenus par un simple paradoxe (confronter des exclus du monde du travail, souvent sous-qualifiés, aux meilleurs apprentis chercheurs de France, rémunérés pour effectuer leurs études) à opérer leur action la plus médiatisée.
Pour ce qui est des sans papiers, l'idée de l'occupation d'une église a été un coup de maître : les images qui en ont été données jouaient sur le rôle passé, rêvé des églises d'autrefois : accueil et aide aux nécessiteux. Ces familles étant musulmanes, l'image d'une église parisienne fondue à la leur provoquait d'autant plus la réflexion. Le paradoxe « famille musulmane cherchant refuge dans une église catholique » exprimait de façon métaphorique le combat de résidents défavorisés en quête d'un statut légal en France. L'image était assez forte pour pouvoir contenir un long discours, et le véhiculer au sein de l'opinion.

3. Le simulacre de violence

La violence est réprouvée. La non-violence, par contraste, donne à celui qui la pratique l'aval de l'opinion. Toutefois, la non-violence, reposant sur une non-action, n'est pas visible en soi. Pour arriver à la manifester, il faut se mettre dans une position où la violence est attendue, pour montrer que la non-violence est un choix délibéré. De plus, provoquer la violence de l'autre, des pouvoirs publics par exemple, c'est tendre à l'Etat le piège de l'impopularité, ce qui peut aider à faire croître le crédit de victime et rehausser encore l'efficacité de l'action, même au moment de sa dissolution.

On peut citer à ce propos les mots de Jacques Gaillot parus en préface d'une lettre ouverte au Président Jacques Chirac « Monsieur le Président, expulsez la misère ! », datant de 1995 : « L'association Droit Au Logement est foncièrement non-violente. Dans l'esprit comme dans les actes. Et je vous demande instamment de veiller à la sécurité de ses militants (...) Reconnaissez-leur le droit à la non-violence, *cette dimension fondatrice de la légitimité de leur action*. (...) »

De même, les chômeurs à Ulm forcent *en apparence* un lieu dont l'accès est restreint. Une fois rentrés, ils montent sur les toits et organisent des débats avec les étudiants, essaient de les faire adhérer pacifiquement. Ils ont en fait été invités par des normaliens trotskistes, qui leur avaient préparé le terrain. L'illusion médiatique, c'est qu'ils sont rentrés par effraction : cet acte aurait pu être suivi de déprédations ou de violences. Il y succède seulement un débat civilisé : c'est seulement parce qu'il est mis en valeur par ce contraste qu'il sera médiatisé.

4. Le parrainage

Le trait le plus représentatif de la prise à témoin chez des associations de victimes, c'est le choix d'un « parrain », personnalité connue du grand public dont la prise de position est susceptible d'attirer l'attention.
Ces personnalités apportent une caution morale qui rend manifeste aux yeux de l'opinion l'authenticité du mouvement. Il est intéressant de voir quelles sont les catégories censées apporter cette caution. Aux « saints médiatiques » tels l'abbé Pierre ou Mgr Gaillot, qui ont appris à utiliser les médias pour servir leur action, ont succédé des professionnels de l'image, chanteurs ou acteurs, qui utilisent leur crédit médiatique pour s'ériger en autorité morale. En passant, il faut remarquer l'éviction de l'intellectuel –et nous parlerons à ce titre de l'exception Pierre Bourdieu- dans ce nouveau débat public, catégorie qui, ne suscitant auprès des foules ni la pitié ni le désir, n'a pas encore appris à utiliser les moyens de communication de masse.

La médiatisation de l'évacuation de la rue René Coty a donné le coup d'envoi de la popularité du DAL, ainsi que de son essor en tant qu'association. Les squatters en avaient été délogés pendant le délibéré de la cour de cassation, ce qui avait déjà soulevé un mouvement de protestation. Le jugement leur fut en définitive favorable (un moratoire de six mois) mais dans l'entre-temps la Ville de Paris avait fait saccager et murer les logements pour les rendre inhabitables. L'abbé Pierre, contacté par les militants du DAL, accepte au même moment de devenir parrain de ces familles. Quand il arrive sur les lieux pour démurer et protester devant toutes les télévisions, il clame qu'il campera jusqu'à la venue du maire de Paris, Jean Tibéri. Cédant à la pression, ce dernier à dû s'exécuter et lui faire visiter devant les caméras du journal de 20 heures les logements tout encombrés de gravats : grâce au chantage médiatique, le rapport de force a été inversé, au point de permettre le relogement des familles, l'arrêt des expulsions massives, et la mise en route d'un processus de relogement de mal-logés.

Le parrainage est essentiel pour comprendre la popularité de ces occupations. Il y appose une sorte de label d'authenticité identifié par l'opinion. Par exemple, à la question (dont il faut admirer la formulation) posée pour un sondage de 7/7, l'émission politique la plus regardée de l'époque, « lorsque Mgr Gaillot et les amis de l'abbé Pierre s'emparent des logements vides pour y installer des sans-abri », 77% des sondés donnaient leur assentiment. La réussite de la médiatisation a permis à beaucoup de personnalités de se rencontrer et de débattre, et finalement de fonder « Droits devant ! » coprésidé par Albert Jacquard, Léon Schwartzenberg, Jacques Gaillot et Jacques Higelin.

Lors de l'occupation de l'Ecole Normale Supérieure, Pierre Bourdieu, professeur au Collège de France, rend visite aux manifestants. Il s'était déjà illustré dans le conflit de 1995, en essayant de lancer le débat à renfort d'appels d'intellectuels diffusés dans les journaux, de rencontres avec les « exclus », constatant alors combien ce mouvement échappait à tous, et rappelant, consciemment ou inconsciemment, l'attitude de Jean-Paul Sartre en 1968. Les écrits récents de Pierre Bourdieu critiquent le fonctionnement des médias. Pourtant lui-même cède parfois aux velléités de manipulation qu'il critique chez eux : à peine arrivé sur le site, il fait remarquer que, plutôt qu'une

école de chercheurs, il aurait été beaucoup plus judicieux d'aller envahir les écoles de pouvoir comme l'ENA ou Sciences Po dont sortaient beaucoup des membres du gouvernement ; l'injonction fut suivie de l'acte, et une centaine de chômeurs est allée interrompre un cours à Sciences Po aux cris de « chômeurs, étudiants : solidarité » dont les connotations soixante-huitardes n'étaient pas inconscientes : moins préparé, cet avatar du conflit a eu un faible retentissement.

L'occupation de l'église Saint-Bernard a ému et déplacé de très nombreuses personnalités du show-business. On peut expliquer ce monopole du monde des arts sur ce conflit, en notant que le problème des sans papiers est usuellement relié à celui du racisme, thème fédérateur au sein des populations les plus jeunes.
La prestation de l'actrice Emmanuelle Béart est emblématique. Elle s'associe au mouvement des sans papiers lorsque, délogés de Saint Ambroise, ils errent avant de se réfugier dans l'église Saint-Bernard. On la voit défiler avec eux, un enfant noir dans les bras, en jeans et T-shirt. Elle est invitée le soir même au journal de 20 heures, pour exposer leur cause, et (nous le notons car cela semblait participer de la mise en scène) dans un décoiffé assez douteux, censé s'accorder avec la spontanéité du mouvement. Les prises de position d'une actrice de cinéma devraient avoir peu de retombées sur le débat public dans une démocratie mûre. Mais le nombre d'occurrence de son nom dans le battage médiatique, l'association immédiate de son nom à cette cause, laisse présager que les sans papiers lui doivent beaucoup dans le lancement de leurs revendications. Mademoiselle Béart devait elle aussi devenir victime du mélange des genres dans la guerre des images : sa tenue (ou ses positions ?) ayant déplu à la firme de cosmétiques dont elle assurait la publicité, son contrat a été rompu.
Aujourd'hui, en guise de relève, des personnalités plus ou moins connues de la chanson et du cinéma ont lancé un disque pour récolter des fonds et continuer d'appuyer la cause des sans papiers.

1.3 Un jeu risqué aux gains incertains

Si la couverture médiatique parvient à donner à un événement symbolique l'importance d'un mouvement significatif, le multiplicateur opérant ce miracle n'est pas exempt de phénomènes chaotiques, qui rendent ce procédé incertain voire dangereux, si jamais il survient un renversement. L'énergie multipliée par la couverture médiatique peut anéantir la cause en se retournant contre elle, et ce pour des raisons infimes, n'ayant parfois rien à voir avec l'objet de la revendication. La bonne connaissance des règles de fonctionnement des médias n'implique pas à tout coup la médiatisation fructueuse de la cause.
Les associations des sans en fournissent l'exemple : leur action dépendant essentiellement de la bonne couverture médiatique qui en sera faite, son retournement remet en question d'autant plus sérieusement leur entreprise. Des détails infimes, et souvent n'ayant rien à voir avec le fond de la cause défendue, ont pu avoir des effets dévastateurs.

En 1997 la disgrâce médiatique de l'abbé Pierre, soutenant contre vents et marées son ami Roger Garaudy accusé de révisionnisme, a eu un impact sur

l'image de DAL et a contraint l'association au silence pendant de longs mois. La donne s'est inversée et il a fallu pendant un temps ne plus compter sur les médias. L'opprobre de l'abbé était transmise par contagion au DAL ; celui-ci a adopté depuis une communication très prudente, et son image a dû progressivement se détacher de celle de son premier parrain.

Lors de l'envahissement des Assedic, le discours des chômeurs s'est fait sensiblement plus violent, plus ostensiblement politisé, donc moins à même de trouver un accueil favorable au sein de l'opinion. Le désintérêt que les médias ont gardé à l'égard des mouvements de chômeurs est dû en partie au fait que l'activisme d'AC ! a fait sortir son action du cadre prescrit par les médias pour ce genre de mouvements. Par leur emportement et leurs revendications ils ont donné d'eux une image difficilement assimilable à celle de victimes.

Un autre problème, plus diffus, doit être résolu par ces associations. Comme on l'a dit dans la partie précédente, l'opinion ne peut accorder son attention à une cause est limitée que pour une durée limitée. Pour arriver à la maintenir en éveil, il faut renouveler incessamment les images offertes aux médias, surenchérir dans la mise en scène. Les recettes trouvées pour attirer les caméras devront être changées pour rester efficaces.
D'un autre côté, la place accordée à un sujet de société (ici, celui des exclus), est elle aussi limitée, et le développement de ces actions sera compromis si elles restent disséminées. Si l'opinion venait à se lasser de ce type d'action, si les médias s'en désintéressaient définitivement, alors le champ serait libre pour une dissolution instantanée des blocages, la présence des caméras ne jouant plus l'effet de bouclier, et l'intérêt général pouvant alors être invoqué.

Surtout, la médiatisation, du fait de l'autonomie aveugle de la machine médiatique, n'assure pas seule le succès d'une cause ; elle peut seulement y contribuer. Mais si le risque est grand de ruiner la cause en perdant le contrôle de l'image qui en est faite, il reste aujourd'hui incontournable pour des groupes n'ayant aucun autre moyen de se faire entendre. La crédibilité assurée par l'impact médiatique permet d'appuyer d'autres actions plus suggestives mais aussi efficaces. Tout comme les routiers et les agriculteurs asseyaient la crédibilité de leur mouvement sur les violences passées, c'est aujourd'hui la capacité à occuper les premiers titres qui confère aux « sans » leur véritable pouvoir de dissuasion.

2. De l'action à la dissuasion

Des mouvements coûteux et incertains

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, les prises en otage sont coûteuses pour leurs organisateurs. De plus, en dépit des succès précédents, tout nouveau blocage reste d'autant plus risqué qu'il dépend plus des humeurs capricieuses de l'opinion publique ; or il est probable que la multiplication des prises en otage (auxquelles se superposent, dans la mémoire publique, les nombreuses grèves des services publics, et plus généralement tous les

mouvements sociaux qui gênent les Français dans leur vie quotidienne) risque de rendre chaque fois plus difficile la conquête de l'opinion publique.

Routiers et agriculteurs peuvent sans doute faire l'économie de ces dépenses risquées, car leurs mouvements précédents ont suffisamment marqué l'ensemble de la société française pour que la simple *menace* d'un nouveau blocage de leur part soit payante.

La conquête de la crédibilité par les syndicats de chauffeurs routiers

Dans le secteur routier, on peut en effet considérer les conflits de 1984 et 1992 comme les étapes par lesquelles le patronat est parvenu à rendre crédible la menace d'un blocage déclenché à son initiative. C'est parce que l'initiative de ces conflits lui avait été imputée que les pouvoirs publics pouvaient redouter un nouveau blocage généralisé, lorsqu'il se montra déterminé à agir le 7 novembre 1996 : c'est ainsi que l'on peut expliquer que les organisations patronales ont obtenu, en une seule journée de manifestation (7/11/96), des mesures plus coûteuses pour les finances publiques que ne l'ont été les mesures adoptées quelques jours plus tard après deux semaines de blocage par les chauffeurs.

En 1996 et 1997, ce sont au contraire les syndicats fraîchement organisés qui convainquent le pays et les pouvoirs publics de la crédibilité de leur propre capacité de nuisance. N'ayant pris aucune part à l'organisation des conflits précédents, les organisations syndicales n'avaient, avant le 18 novembre 1996, aucune crédibilité dans leurs menaces de blocage. La situation change après le succès de leur premier mouvement. Dès 1997, les syndicats espèrent avoir acquis assez de poids pour pouvoir obtenir satisfaction sans avoir à passer à l'action : ils présentent leurs revendications le 3 octobre en fixant un préavis de «grève dure et illimitée» pour le 2 novembre ; l'échec des négociations montre qu'État et patronat, se renvoyant mutuellement à leurs responsabilités, étaient encore prêts à prendre le risque d'un nouveau blocage : selon ses propres termes, la FNTR se refuse à « financer le prix d'un non-conflit », et refuse « que la profession [doive] financer par la négociation contractuelle la rétablissement de la liberté d'aller et venir sur le domaine public.[3]»

Il semble que le second succès syndical (1997) ait finalement convaincu de la capacité de mobilisation et de nuisance des syndicats, à en juger par le renouveau de la négociation que l'on observe depuis 1998 dans le cadre de la commission nationale paritaire du transport – commission chargée d'encadrer la discussion entre syndicats et patronat routier sous la présidence d'un représentant de l'État.

Cette interprétation suggère qu'il suffit, pour une corporation qui a déjà à son actif des prises en otage réussies, de démontrer qu'elle conserve la possibilité d'y recourir à nouveau, pour pouvoir peser dans le rapport de force sans qu'une nouvelle offensive soit nécessaire. Dans le cas qui nous intéresse, pour que la menace d'une corporation soit crédible, il est nécessaire qu'elle convainque les parties adverses (patronat et État) que les deux clefs du

[3]Rapport d'activité 1998 de la FNTR

succès d'une prise en otage sont toujours à sa disposition : sa *capacité de mobilisation*, et la *popularité* de sa cause.

La FNSEA à l'heure de la dissuasion

C'est exactement la stratégie actuelle de la FNSEA, qui ne recourt plus au blocage qu'en dernier ressort, alors que l'essentiel de son action syndicale vise à atteindre ces deux objectifs par des opérations plus légères.

- Pour entretenir et démontrer sa *capacité d'organisation*, une des actions favorites de la fédération agricole consiste à établir simultanément dans tous les départements des barrages filtrants de durée très limitée (une à deux heures) ; ceux-ci sont dressés et dissous à la même heure, dans le plus grand calme, et défendent partout le même mot d'ordre. Une telle coordination repose à la fois sur une préparation minutieuse et bien rôdée, et sur le principe du volontariat : l'initiative vient de la structure nationale, qui propose à toutes les fédérations départementales un plan d'action motivé et minuté, leur suggère des modèles de tract, et leur prodigue des conseils élémentaires de communication ; ces structures locales sont libres de décider de leur participation à l'action nationale, et d'adapter selon leur situation les consignes centrales. La même organisation permet aux agriculteurs de mener à bien d'autres opérations tout aussi minutieuses, comme le réveil à la même heure de tous les préfets de France...
- Pour entretenir la *popularité* de sa cause, la fédération agricole porte une attention particulière à sa communication envers le grand public : les barrages filtrants sont l'occasion d'expliquer aux automobilistes les motifs de la mobilisation ; la distribution de grillades, brochettes et autres produits du terroir est une occasion incomparable pour attirer l'attention du passant tout en calmant la colère des automobilistes victimes des blocages : elle constitue désormais un accompagnement indispensable de toute manifestation. Enfin, la fédération agricole va jusqu'à organiser de pures manifestations de communication destinées à séduire le grand public et à le sensibiliser à la cause agricole : grande moisson des Champs-Elysées en 1990 (organisée par le CNJA), pyramide de fruits et légumes en face de la pyramide du Louvre en octobre 1996, opération "fermes ouvertes" reconduite annuellement...

  Grâce à ces efforts, la FNSEA peut espérer compter sur la compréhension de ce public, le jour où elle jugerait nécessaire de mener une action plus dure.

Au lieu du « fusil à un coup », nuisant indistinctement à l'ensemble de la population, que constitue la prise en otage des chauffeurs routiers, la FNSEA dispose alors de tout un éventail de moyens d'action qui s'échelonnent comme suit :

- à une extrémité, se situent de pures opérations de communication dépourvues de toute prétention revendicative ;
- à l'autre, on trouve des actions dures, de courte durée, et soigneusement ciblées sur les décideurs concernés, qui ont été préalablement identifiés. Ces actions, dont les trois jours du blocage de la

Maurienne sont les plus représentatives, peuvent se contenter d'une couverture médiatique plus légère.

- entre ces deux pôles, on trouve successivement : les barrages filtrants évoqués plus haut, les manifestations pacifiques d'agriculteurs, les actions coordonnées contre les préfectures... un arsenal constamment enrichi grâce à la créativité des équipes chargées de l'action syndicale.

Conclusion

Apprendre à transmettre et déchiffrer une information

1. Quel avenir pour la prise en otage ?

Notre étude nous a permis de formuler une théorie de l'évolution des différentes formes de prise en otage, que l'on peut illustrer par le schéma présenté en introduction. On peut utiliser cette théorie pour formuler des hypothèses sur l'avenir des prises en otage.

L'avenir des prises en otage des routiers

Plusieurs éléments laissent penser que le recours à des prises en otage dures devrait se raréfier. Tout d'abord, comme nous l'avons montré en troisième partie, la crédibilité syndicale est aujourd'hui solidement assurée. De plus, les progrès de la syndicalisation, et notamment de la CFDT-FGTE, apparaissent plutôt comme un gage de modération, de dialogue, et de recherche d'une stratégie plus fine que celle du blocage généralisé. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que, suite aux conflits de 1996 et 1997, les chauffeurs ont obtenu des avantages substantiels ; par conséquent, d'une part, les revendications, assouvies, devraient marquer le pas un moment ; et d'autre part, il est probable que l'opinion publique sera, dans un avenir proche, moins encline à donner son assentiment à une profession qui bénéfice déjà de mesures hautement symboliques, comme la « retraite » à 55 ans.

Toutes ces raisons laissent à penser qu'il y a peu de chance pour que les routiers systématisent le recours à la prise en otage. Bien qu'il soit trop tôt pour en juger, il ne nous paraît pas improbable que la CFDT-FGTE, à mesure qu'elle renforcera sa position de syndicat majoritaire dans le transport routier, adopte dans les années à venir une stratégie similaire à la FNSEA : la profession routière passerait alors de la prise en otage médiatisée à la stratégie de dissuasion.

Pour affiner le pronostic, il faudrait distinguer suivant les causes de litige. Pour les questions réglementaires et européennes, si le patronat parvient à mener à bien sa réorganisation et sa fédéralisation, on pourrait envisager la réapparition de conflits associant patronat et syndicats, visant à exercer une pression psychologique sur l'Etat, et avec l'Etat sur les autorités européennes. Pour les questions purement professionnelles, les risques de blocage sont plus élevés ; tout dépendra de l'attitude du patronat, de sa volonté de dialogue, et de son aptitude à parler d'une seule voix.

Le développement des prises en otage symboliques

Les collectifs luttant contre toutes les formes d'exclusion, se retournant contre l'Etat, trouveront dans la prise en otage symbolique un moyen peu coûteux de médiatiser leur cause. Toutefois, ils doivent réussir, malgré leurs faibles moyens, à trouver des mises en scène de plus en plus sophistiquées pour arriver à capter l'attention simultanée des médias et de l'opinion. Il en va de

leur succès autant que de leur survie : il ne faut pas que la sympathie qui accompagne aujourd'hui naturellement de tels mouvements fasse place à la lassitude de ne voir rien évoluer.

Grève et prise en otage dans le monde du travail

Au terme de notre étude, il apparaît que la prise en otage, sous quelque forme que ce soit, est un outil revendicatif bien adapté à des groupes dispersés et atomisés, qui éprouvent le besoin de mener une action unitaire. Cette situation est, en revanche, tout à fait défavorable au recours à la grève, qui est beaucoup plus sûre (parce que juridiquement reconnue et protégée) et adaptée à la situation de salariés nombreux et concentrés sur quelques sites d'une même entreprise.

Nous pensons donc qu'il y a peu de chance de voir les secteurs professionnels qui avaient, jusqu'ici, recours à la grève traditionnelle, se convertir à la prise en otage. Les récents conflits, à l'image du blocage du système informatique d'Elf-Aquitaine par un groupe de salariés en grève, au printemps 1999, indiquent que l'on s'achemine plus probablement vers de nouveaux ressorts de la grève, mais sans sortir du cadre de l'entreprise concernée.

En revanche, certains secteurs d'activité se trouvent dans des situations bien plus favorables à l'apparition de prises en otage : on peut penser aux métiers des services ou de l'informatique, plus généralement à toutes les activités exercées par des pléiades de petites entreprises, réparties sur tout le territoire, dépourvues de toute coordination syndicale ou professionnelle, et qui sont par nature toutes sensibles à un même retournement de conjoncture, ou à une même décision réglementaire ; ces professions sont dans des situations tout à fait comparables à celle du transport routier avant 1984. En cas de dégradation des conditions sociales dans ces secteurs, il ne serait pas surprenant d'y voir éclore des conflits identitaires du type de ceux que nous avons baptisé prises en otage physiques – suivies de l'évolution que nous avons décrite.

2. Etat et patronat

Nous avons montré que l'apparition de conflits entre parties privées coïncide avec une volonté de désengagement de l'Etat, qui, pour simplifier, se cantonne à apprécier l'opportunité politique (au sens noble du terme) du rétablissement de l'ordre, et à limiter les conséquences du conflit sur le fonctionnement du corps social. Malgré l'abondance et la verve des critiques dont ce comportement fait l'objet, rien ne nous permet de dénoncer des carences ou des incompétences notoires dans la réaction publique aux conflits que nous avons analysés. On peut toutefois formuler deux suggestions.

Observer les conflits

La difficulté que nous avons eue à trouver des interlocuteurs qui avaient une connaissance précise du thème de la prise en otage, et l'absence de livres consacrés à ce sujet, témoignent d'une idée reçue qui est trop largement

répandue : celle que les prises en otage sont des phénomènes sporadiques, des éruptions de colère chaotiques et imprévisibles qui ne peuvent être traitées qu'au cas par cas, le moment venu. Nous espérons avoir convaincu le lecteur de ce que, au contraire, les prises en otage suivent des formes stables, qui elles-mêmes évoluent à moyen terme selon un processus intelligible au regard des grandes évolutions de notre environnement politique et social.

Aussi pourrions-nous suggérer la création d'un lieu d'observation, de capitalisation et d'analyse de l'expérience passée, qui permettrait aux responsables publics de ne pas se trouver pris au dépourvu lors d'un nouveau blocage, et dans le mesure du possible, d'orienter leur action pour la rendre plus efficace. Parmi les structures existantes, nous n'en avons rencontré aucune qui joue ce rôle d'observation, de capitalisation et de synthèse ; contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette fonction ne rentre pour aucune part dans les missions actuelles des haut fonctionnaires de défense. La création d'une structure permanente dédiée semble tout à fait inopportune, étant donnée la faible activité que cela représenterait ; en revanche, des structures déjà existantes, chargées de l'observation des relations sociales au sein de l'administration (par exemple le Conseil Economique et Social), des universités, ou des organisations syndicales ou politiques, pourraient se saisir de la question.

Une approche moins pusillanime de la communication

Il serait abusif de dire que les responsables publics négligent leur communication ; au contraire, à les entendre, il nous a semblé qu'elle représentait une de leurs préoccupations principales. Au-delà, on peut difficilement tirer des conclusions générales quant à la qualité de la communication de l'Etat, tant la situation est différente pour les responsables de l'exécutif et de l'administration.

La communication des gouvernants repose essentiellement sur la personnalité des ministres et des leurs collaborateurs ; leur habilité médiatique peut varier du tout au tout d'une équipe à l'autre.
Les responsables administratifs apparaissent d'une manière générale bien plus mal préparés à la communication moderne que certains responsables syndicaux et bien des acteurs privés. Derrière d'honorables - et prudents - scrupules déontologiques (ne pas truquer l'information), systématiquement mis en avant, il nous a semblé voir surtout les signes de l'inexpérience de la communication et de la méconnaissance du monde médiatique ; plus grave encore serait l'idée qu'une action publique efficace peut aujourd'hui être menée dans le mépris des médias et de l'information du public. Une réflexion plus poussée devrait permettre aux responsables administratifs de prendre la mesure de l'importance des médias, de comprendre leurs règles de fonctionnement, et d'acquérir les bases d'un "savoir-communiquer" élémentaire : trouver les termes et l'attitude adéquats pour attirer les caméras ; savoir formuler un message de manière à intéresser le téléspectateur, et louvoyer entre les "pièges" tendus par les journalistes à leurs invités inexpérimentés.

Les mêmes remarques semblent s'appliquer aux responsables du patronat, dont la communication se heurte, en outre, à un second obstacle : il est a première vue difficile d'imaginer une communication efficace sans une large fédération. Toutefois, plusieurs exemples présentés dans cet ouvrage montrent qu'une bonne médiatisation opérée par une fraction même non représentative, peut parvenir à créer une identité largement fédératrice. La reconquête de l'image pourrait donc être une des voies possibles pour renforcer l'unité.

3. Un exemple de démocratie d'opinion

Qu'elle conditionne les choix des responsables publics, qu'elle porte au pinacle ou néglige un mouvement social, l'opinion jouit aujourd'hui d'une puissance irrésistible. Si ce phénomène n'est pas nouveau en démocratie, il est profondément transformé par l'omniprésence des médias et la rapidité actuelle de propagation de l'information.

En effet, dans ce nouveau contexte médiatique, l'assemblée des consommateurs d'information exerce une pression inouïe et presque instantanée sur le comportement des acteurs placés sur la scène médiatique ; notre étude a montré comment les désirs de ceux-là s'imposent au comportement de ceux-ci, par un mécanisme que l'on peut résumer comme suit :

- On peut considérer le journal télévisé de 20 heures comme le meneur de l'ensemble de la création de l'information.
- L'usage généralisé de la télécommande permet au spectateur du "20 heures" de fuir ce qui ne suscite pas son intérêt ; il exprime ainsi ses jugements les plus épidermiques. A chaque instant, la distribution des audiences intègre les jugements individuels des spectateurs, et reflète globalement les préférences de l'assemblée des consommateurs d'information.
- La recherche du profit, accrue par la concurrence, pousse les télévisions à mesurer minutieusement leur audience, et à adapter en permanence le contenu de leur information à la demande du public.
- Le traitement de l'information, ainsi dicté par le public, repose sur la formulation d'un scénario qui presse les différents acteurs, notamment politiques, de se conformer au rôle qui leur y est assigné, sous peine de disparaître de la scène médiatique.

Ce modèle caricatural expose en peu de traits le mécanisme qui dote l'opinion du pouvoir de modifier les tenants et aboutissants d'un débat public : tous ceux qui dépendent de l'opinion, par des liens commerciaux ou électoraux, ne peuvent assurer leur longévité publique qu'en révisant leur comportement en fonction de ce qu'elle veut leur voir faire.

On peut donc voir dans les prises en otage modernes telles que nous les avons décrites une illustration du fonctionnement de la démocratie d'opinion : dans ce système, alternatif à celui de la démocratie élective, l'intermédiation des médias court-circuite celle du système électif de représentation du peuple. Si la démocratie élective impose aux élus de rendre des comptes à leurs

électeurs au moment des élections, aujourd'hui, leur dépendance vis-à-vis des médias de masse leur impose de suivre au jour le jour les désirs changeants de l'opinion : le terme de leur action s'en trouve écourté. In fine, la contrainte médiatique risque donc de remettre en cause la capacité du système politique à résoudre les problèmes de long terme.

Pour lutter contre ce risque de dérive, l'éducation des citoyens à une meilleure appréhension de l'image et de l'information s'impose : il serait bon qu'elle trouve sa place dans les programmes publics d'éducation et de formation civique.

Documents

Document 1 : résultats des élections des Comités d'Entreprise dans les entreprises de transport routiers (1995-1996)

Organisation syndicale	Pourcentage de sièges	Pourcentage de voix
CFDT	19.2 %	23.0 %
CGT	9.5 %	12.0 %
CGT-FO	9.7 %	10.8 %
FNCR	5.6 %	5.8 %
Non syndiqués	45.6 %	39.9 %

Source : inspection du travail des transports.

Document 2 : la progression des effectifs de la CFDT-FGTE

Année N	Effectifs	Progression de N-1 à N
1987	3100	-
1988	3260	5 %
1989	3770	15 %
1990	4090	8 %
1991	4940	20 %
1992	5450	10 %
1993	6430	17 %
1994	8260	28 %
1995	10340	25 %
1996	12520	21 %
1997	15130	21 %
1998	-	25 %

Source : CFDT-FGTE

Document 3 : la popularité des conflits sociaux de 95, 96 et 97.

1995 : Sondage SOFRES du 1er décembre 1995
56% des Français ont beaucoup ou assez de sympathie à l'égard de la grève dans les services publics ; 43% en ont peu ou pas du tout.
Chez les Franciliens, principales victimes du conflit, les proportions sont inversées (45% contre 55%).

1996 : Sondage IPSOS-France 2. 22-23 novembre 1996
Solidaires des routiers : 76% oui. 22% non. 4% SO (seulement)
Revendications plutôt justifiées : 87% oui. 7% non. 6% SO

Approuvent le moyen d'action (blocage des routes et dépôts d'essence) : 59% oui. 38% non. 3% non.

Sondage SOFRES du 29-30 novembre 1996
41% des Français expriment beaucoup de sympathie pour le mouvement des routiers.
42 % des Français expriment assez de sympathie pour le mouvement des routiers.

Document 4 : la position officielle du gouvernement

Réponse de M. Debré, Ministre de l'Intérieur, à la question écrite de M. Charles Cova (député RPR), publiées respectivement aux J.O du 10 mars 1997 et du 12 décembre 1996.

Question : M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les récents conflits sociaux engagés par les transporteurs routiers. A l'heure actuelle, leurs revendications font l'objet de négociations avec le Gouvernement et le ministère des transports. D'un contentieux qui opposait les transporteurs routiers à leurs patrons, ces premiers ont su, par des barrages sur les routes, étendre le conflit en rendant éventuellement responsables les pouvoirs publics. Outre les incidences que de telles manifestations créent sur l'approvisionnement en carburant, les blocages routiers ont indéniablement entravé la liberté de circulation de nos concitoyens. Face à ce trouble manifeste à l'ordre public, il conviendrait de prendre les mesures de police qui s'imposent. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les précautions qu'il envisage de mettre en œuvre si de tels événements devaient se reproduire ou perdurer.

Réponse : l'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes d'ordre public posés par les récents barrages routiers de poids lourds et par leurs conséquences sur la libre circulation des biens et des personnes. Dans une situation susceptible d'exiger un prompt rétablissement de la liberté de circulation, il appartient aux préfets, en fonction de leur appréciation de la situation locale et de l'importance du trouble apporté à la liberté de circulation, de prendre les décisions qui s'imposent en vue de faire procéder à l'enlèvement des véhicules. Cependant, au-delà des possibilités juridiques, il reste nécessaire de laisser la place au dialogue permettant de résoudre les problèmes à l'origine des troubles à la circulation. L'expérience récente montre qu'il a été possible de trouver dans un tel dialogue un issue au conflit. S'il est éminemment regrettable que des tiers aient subi les conséquences dommageables des troubles en cause, il convient de relever qu'un rétablissement forcé de la liberté de circulation aurait pu engendrer des préjudices largement aussi graves pour la collectivité dans certaines hypothèses. Sans pouvoir préjuger en conséquence de l'appréciation à porter dans chaque cas particulier, il faut garder à l'esprit la nécessité d'un arbitrage adapté aux circonstances entre l'application

immédiate des dispositions juridiques précitées et les chances d'une solution négociée.

Document 5 : la résolution des conflits profite à l'exécutif

Commentaires sur le baromètre IFOP paru en octobre 1996.
«La fin du conflit des routiers est mise à l'actif du Premier ministre : "il a bien agi pour que le conflit se résorbe bien." "Il a réagi avant que cela ne devienne catastrophique." "C'est bien que Juppé ait su intervenir de façon efficace pour un bon résultat des négociations avec les patrons."»

Commentaires sur le baromètre IFOP paru en novembre 1997.
«Spectaculaire, la crise des transporteurs routiers et sa conclusion, somme toute rapide, ont frappé l'opinion (...) et structuré une nouvelle manière de considérer l'action et la personne du Premier Ministre. On lui sait gré de sa "rapidité", de son esprit de "négociation", de sa manière d'avoir favorisé "un bon accord." (...) Paradoxalement, cette crise résolue bénéficie plus au premier ministre que ne l'aurait fait l'absence de crise.»

Document 6 : article de Pascal Galinier du 30 octobre 1997 (souvenir amer de 1996).

Document 7 : courbes INSEE

Document 8 : Sans papiers de Saint-Bernard, photographie de Florisa Haerdter.

Document 9 : Sans papiers de Saint-Bernard, photographie de Florisa Haerdter.

Document 8

[redacted]

Document 9

[redacted]

Bibliographie

[1] Rapport sur l'évolution sociale dans les activités du transport terrestre, maritime et aérien
Rapport 1997 du Conseil National des Transports

[2] Moi, Tarzan, de Daniel Leiffe
Editions Jean-Claude Lattès

[3] La grève en France, de Jean-Paul Juès
Collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France

[4] Prévention et résolution des conflits du travail
Avis et Rapport du Conseil Economique et Social, présenté en 1998 par Guy Naulin
Edition des Journaux officiels

[5] Les syndicats en France, de Jean-Daniel Reynaud
Collection Points politiques

[6] Transformation des manifestations agricoles
Article de Ph. Champaigne (INRA), 1987

[7] Le logement, un droit pour tous, Droit Au Logement
Le Cherche Midi éditeur, 1996

[8] Monsieur le Président, expulsez la misère !, de Jean-Baptiste Eyraud et Mgr Jacques Gaillot
Robert Laffont, mars 1995

Liste des personnes rencontrées

M. Jean-Claude BIRONNEAU, chef de la mission continuité de la vie civile, Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles (DDSC), ministère de l'intérieur.

M. BROCAS, haut fonctionnaire de défense auprès du ministre de l'agriculture.

Mme Any CASTAINGS, sous-directeur de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), chargée de la communication.

M. Philippe CHOUTET, délégué syndical de l'Union Fédérale des Transports (UFT).

M. Robert CROS, ancien contrôleur général du travail, président de la convention nationale paritaire des transports routiers, médiateur de l'Etat lors du conflit de novembre 1996.

Mme Laurence DEL CHIARO, responsable de la communication de la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR).

M. Christian DELLACHERIE, Confédération Générale du Travail (CGT).

Mme Nathalie DUCLOS, maître de conférence en sciences politiques à Rennes-II, auteur de *Les violences paysannes sous la Ve République*.

M. Jean-Baptiste EYRAUD, fondateur et président de l'association Droit Au Logement

M. Pascal GALINIER, journaliste au quotidien *le Monde*

M. GRELLIER, directeur adjoint du département syndical de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA).

M. Etienne GUYOT, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux transports lors du conflit des routiers de 1996.

M. Jean LECUIR, Confédération Fédérale Des Travailleurs (CFDT).

M. Claude MARCHAND, en poste à la Direction de l'Action Régionale et de la Petite et Moyenne Industrie (DARPMI, ministère de l'industrie), lors du conflit de 1996.

Mme Corinne MICHEL, Direction des Relations du Travail (DRT), ministère de l'emploi et de la solidarité.

M. Jean-Yves PERROT, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'équipement et des transports lors du conflit des routiers en 1996

M. Lionel STOLERU, ancien ministre, économiste, professeur à l'Ecole des Mines de Paris.

M. TELLIER , Direction des Relations du Travail, Mouvement Des Entreprises de France (MEDEF)

M. Henri VACQUIN, sociologue des organisations, consultant en analyse des conflits du travail

M. François YVERNEAU, Fédération, générale des Transports et de l'Equipement de la CFDT (FGTE-CFDT)

M. X, Renseignements Généraux

Ont également contribué à ce travail, par leurs conseils et leurs réflexions, tous les membres de la commission des mémoires de l'Ecole des Mines de Paris.